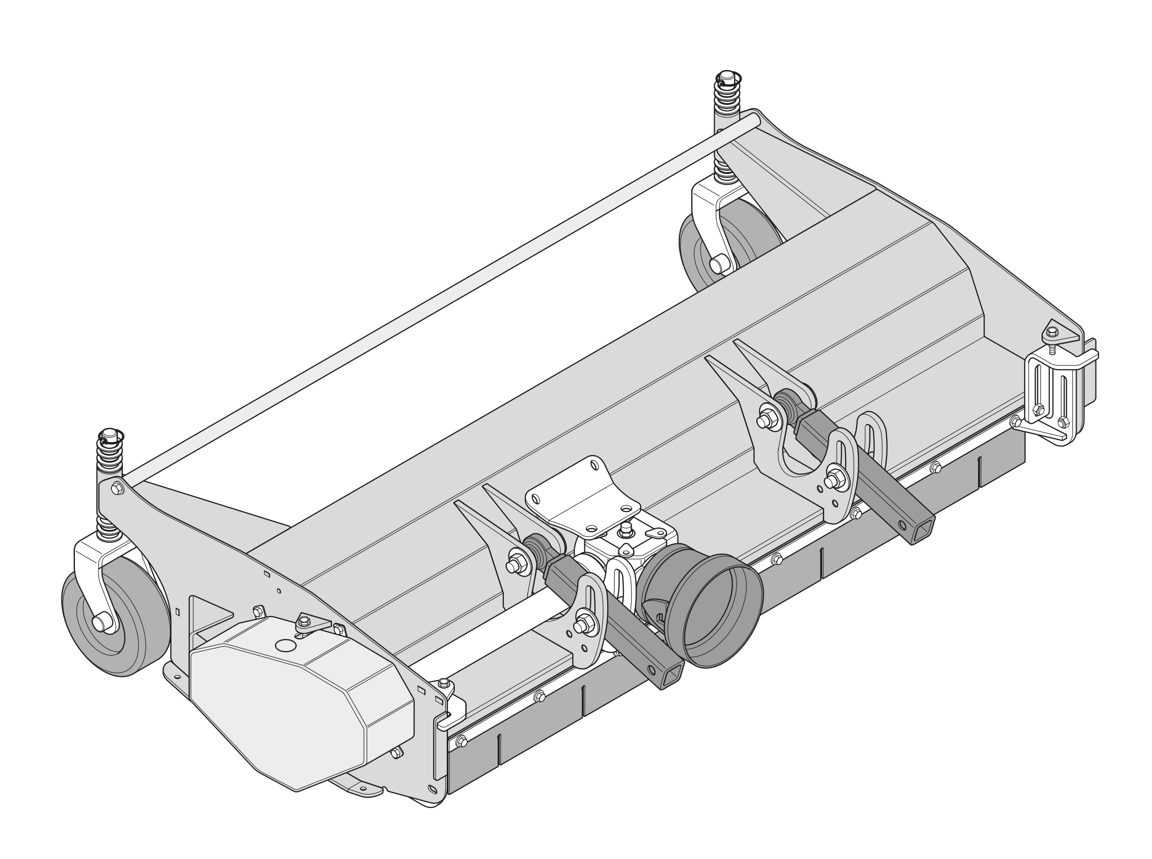
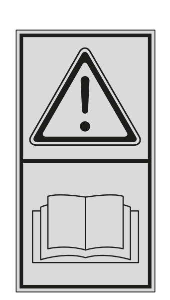


F **MANUEL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**





EPAREUSE ET SARMENTS
Série RYDER



ATTENTION : LIRE LE PRÉSENT MANUEL ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER L'ÉQUIPEMENT

Cod. 6.473.089



CONTENTS



Le présent texte en langue Italienne représente les **INSTRUCTIONS ORIGINALES**.

Pour les machines destinées à être utilisées dans des pays où la langue officielle n'est pas l'Italien, **ZANON** fournit le texte original avec une traduction dans la langue du pays dans lequel elles seront utilisées. En cas de contestation le texte juridiquement contraignant sera le texte original en Italien.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES 2006/42/CE – 2000/14/CE

NOUS :

ZANON S.r.l.

VIA MADONNETTA, 30
35011 CAMPODARSEGO (PADOVA) - ITALIE

DÉCLARONS SOUS NOTRE SEULE RESPONSABILITÉ QUE
L'ÉQUIPEMENT INTERCHANGEABLE À ACCOUPLER AU TRACTEUR AGRICOLE APPELÉ :

EPAREUSE ET SARMENTS SÉRIE RYDER

MODÈLE: RYDER 1400	NUMÉRO DE SÉRIE:	ANNO:

AUQUEL LA PRÉSENTE DÉCLARATION FAIT RÉFÉRENCE EST CONFORME AUX DISPOSITIONS LÉGALES SUIVANTES ET AUX NORMES HARMONISÉES DU PRODUIT :

- *DIRECTIVE 2006/42/CE (SÉCURITÉ DES MACHINES)*

Afin de vérifier la conformité de la machine les normes et spécifications techniques suivantes ont été appliquées :

EN 349:1993+A1:2008	*EN 1037:1995+A1:2008*	*EN ISO 11202:2010*	*EN ISO 12100:2010*
EN ISO 4254-12:2012	*EN ISO 13849-1:2008*	*EN ISO 13857:2008*	*EN 15436-1:2008*
EN ISO 13524:2009	*CEN/TS 15436-3:2009*	*EN 15436-4:2009*	
EN 15436-2:2008	*EN IS[illegible]746:2010*	*EN ISO 4254-1:2013*	

ZANON S.r.l.
Mr. Franco Zanon

Campodarsego, ____________________
(Date)

____
(Signature du représentant légal)

L'équipement interchangeable ne rentre pas dans la liste des machines de l'annexe IV de la directive 2006/42/CE : pour vérifier la conformité le fabricant a utilisé la procédure spécifiée dans l'article 12, paragraphe 2, avec le contrôle interne de la fabrication dont à l'annexe VIII. Le dossier technique de construction, rédigé conformément à l'annexe VII - Partie A, est conservé pendant une période de 10 ans de la date de livraison de la présente déclaration et sera mis à disposition par Mr. Franco ZANON, domicile élu ZANON Srl, Campodarsego, via Madonnetta n° 30, à la demande des autorités nationales de surveillance.



1. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

1.1 Introduction

Le présent manuel fournit les instructions pour l'installation, l'utilisation et l'entretien du **Épareuse et sarments série RYDER** sera ci-après plus simplement appelé "**Épareuse**".
La **Épareuse** RYDER peut s'adapter à de nombreux types de tracteurs frontaux comme John Deere, Kubota, Iseki, Gianni Ferrari.
La **Épareuse** a été conçue et réalisée pour effectuer des opérations d'entretien de zones vertes, ou hachage directement sur le champ, moyennant broyage de sarments ou d'herbe. Tout usage différent sera considéré comme inapproprié et donc potentiellement dangereux pour la sécurité de l'opérateur ou de toute autre personne éventuellement exposée. Le présent manuel fait partie intégrante du **Épareuse**, définit l'usage pour lequel il a été conçu et contient les informations nécessaires à garantir un usage correct et sûr.
Le bon fonctionnement de la machine dépend d'un bon usage ainsi que d'un entretien approprié. Ils est donc conseillé de respecter scrupuleusement les instructions fournies afin d'éviter tout inconvénient qui pourrait compromettre le bon fonctionnement de la machine ainsi que sa durée de vie. Il est en outre important de respecter les indications fournies par le présent manuel car **ZANON** décline toute responsabilité dérivant de la négligence ou du non-respect de ces instructions, sous peine d'annulation de la garantie.
Il est obligatoire de vérifier que l'É**pareuse** soit intact et complet de toutes ses parties lors de sa livraison. Toute réclamation éventuelle devra être présentée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la réception de la machine. **ZANON** reste en tout cas à votre entière disposition pour vous assurer une assistance technique immédiate et soignée ainsi que tout ce qui vous sera nécessaire au meilleur fonctionnement et au rendement maximal de l'équipement.
Lors de la réception du produit, lire attentivement le manuel et suivre scrupuleusement les instructions fournies.

1.2 Caractéristiques, validité et mises à jour du manuel

Tout matériel technique et descriptif contenu dans le présent manuel est la propriété exclusive de **ZANON** laquelle en interdit toute reproduction, totale ou partielle, sauf accord et autorisation contraire préalable et écrite de l'entreprise même.
Les données, illustrations et descriptions fournies ne sont pas à considérer comme contraignantes. **ZANON** se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle retiendra nécessaires et opportunes afin d'améliorer l'équipement ou pour toute exigence d'ordre constructif ou commercial.
Le présent manuel reflètent l'état des connaissances existantes et disponibles au moment de la commercialisation du **Épareuse** et ne peut pas être considéré comme inapproprié si dans un futur il sera modifié pour respecter les dispositions légales en la matière.



La société ZANON décline toute responsabilité pour tout dommage causé à des tiers, à des animaux ou à des biens par l'Épareuse, résultant d'une utilisation autre que celle indiquée dans le présent manuel, ou pour tout dommage résultant de la négligence ou le non-respect des instructions fournies dans le présent manuel.



1.3 Conservation du manuel

Le manuel doit être conservé soigneusement dans un lieu approprié afin d'en assurer l'intégrité physique ; il doit être facilement accessibles par toute personne autorisée à sa consultation. Le manuel représente un document important qui accompagne l'**Épareuse** et tous les utilisateurs sont responsables de sa conservation.

Pour toute information supplémentaire ou éclaircissement concernant les informations fournies dans le présent manuel ou en cas de détérioration, destruction ou perte du manuel il est interdit d'utiliser l'**Épareuse** et il faudra obligatoirement en demander un nouveau dans les plus brefs délais à :

ZANON s.r.l
Via Madonnetta, 30
35011 Campodarsego (PD) - ITALIE
Tel.: +39 049 9200433 - Fax.: +39 049 9200171
E-mail: info@zanon.it



Le présent manuel fait partie intégrante du produit et doit être conservé de façon appropriée afin d'en protéger l'intégrité et permettre sa consultation répétée pendant la durée de vie du Épareuse.

L'**Épareuse** est construit conformément aux dispositions de la **Directive 2006/42/CE**. Il est donc pourvu du marquage CE et est accompagné de la déclaration de conformité CE prévue.

1.4 Garantie

La société **ZANON** offre pour les machines qu'elle fabrique une garantie de 12 mois de la date de livraison aux conditions ci-dessous :

- Que le produit n'ait pas été endommagé pendant le transport et que l'ensemble des accessoires soit intact et complet ;
- En cas de pièces reconnues comme étant défectueuses par le fournisseur, après substitution ou réparation gratuite des pièces mêmes ;
- Si l'acheteur a respecté les conditions concernant l'octroi de la garantie même.

Tous les frais d'inspection, de démontage / remontage et tout frais éventuel de transport découlant de l'intervention d'un technicien autorisé de **ZANON** à la demande du client pour des défaut non imputables au fabricant ne seront pas couverts par la garantie.
La garantie ne s'applique pas aux parties normalement soumises à l'usure. En ce qui concerne les pièces, les unités et les accessoires n'ayant pas étés fabriqués par nous, la garantie du fournisseur sera appliquée pour autant qu'elle puisse être obtenue de la société **ZANON**.

Lors de la livraison, vérifier que l'Épareuse n'ait pas subit de dommages durant le transport et que l'ensemble des accessoires soit intègre et complet.

Toute réclamation devra être présentée au plus tard dans les 8 jours suivant la date de livraison.

L’acheteur pourra faire valoir ses droits à la garantie exclusivement s’il aura respecté les conditions relatives à l’octroi de la garantie même.

La garantie en outre devient caduque :
- En cas de mauvaise manœuvre imputable à l’opérateur.
- Si les interventions de réparation sont effectuées par l’utilisateur sans l’accord préalable de **ZANON**.
- En cas d’utilisation de pièces de rechange non originales.
- Lorsque le dommage est imputable à un entretien insuffisant.
- Lorsque les instructions fournies dans le présent manuel ne sont pas suivies.
- En cas de manipulation arbitraire et de modification effectuée sans l’autorisation préalable de **ZANON**.

Toute pièce défectueuse devra être mise à disposition de **ZANON**.
La garantie ne couvre jamais le remplacement de l’équipement.

Une demande de garantie de l’équipement doit être accompagnée par le certificat de garantie dûment rempli et par la preuve d’achat (facture ou ticket d’achat).

1.5 Description de l'Épareuse

En référence à la **Fig. 1**, la **Épareuse** est une machine conçue et fabriquée exclusivement pour effectuer des opérations d'entretien d'espaces verts ou des opérations de hachage directement sur le terrain en exécutant des travaux d'émiettement de résidus végétaux.
Elle ne doit pas être utilisée pour d'autres usages ou avec d'autres matériaux.

La **Épareuse** se compose des parties suivantes :

Fig. 1

1. Attelage prise de force
2. Raccords du tracteur
3. Coiffe de protection du cardan
4. Boîte d'engrenages
5. Transmission latérale
6. Rouleau niveleur
7. Glissières
8. Couteaux ou masses
9. Protection contre les accidents
10. Réglage de la hauteur de coupe
11. Roues pivottantes

La **Épareuse** (**Fig. 1**) est constituée essentiellement d'une structure fermée en acier dans la partie inférieure dans laquelle sont installés un rotor porte-couteaux ou masses (**8**) et un rouleau niveleur (**6**) pour le compactage du terrain après la phase de hachage. Les raccords (**2**) permettent d'appliquer la machine à plusieurs types de tracteur. La partie inférieure est protégée par deux protections en caoutchouc (**9**), une à l'avant et une à l'arrière, qui servent à éviter la projection de terre et/ou de fragments de végétaux à l'extérieur. La **Épareuse** est alimentée par le moteur du tracteur de support grâce au branchement du multiplicateur de tours (**4**) à la prise de force (PTO) par l'arbre de cardan. Le multiplicateur permet d'atteindre un nombre de tours préétabli pour faire tourner le rotor à travers un système de transmission latérale (**5**) à poulies et courroies.

1.6 Usage normal

1.6.1 Usages autorisés

La **Épareuse** a été conçue et fabriquée pour effectuer des opérations d'entretien d'espaces verts ou des opérations de hachage de sarments, mais, résidus de taille et plantations en général.
La **Épareuse** fonctionne de façon à garantir le niveau de sécurité requis même en présence de défauts de fonctionnement insignifiants de ses composants ou en conditions opérationnelles dangereuses mais quoi qu'il en soit toujours dans le cadre des usages autorisés.

À l'égard de ce qui a été exposé ci-dessus, les usages considérés comme autorisés sont :

- Utilisation de la **Épareuse** pour le hachage de résidus végétaux.

L'**Épareuse** ne doit pas être utilisé pour des usages autres que ceux indiqués dans le présent manuel.

1.6.2 Mauvais usages

L'**Épareuse**, de par sa construction typique, se prête à des usages autres que ceux prévus par le fabriquant. Pour cette raison **ZANON** a identifié, à titre d'exemple et non exhaustif, une série de mauvais usages raisonnablement prévisibles, à savoir :

- Usage de la **Épareuse** pour le hachage ou la coupe de branches d'arbres.
- Usage du **Épareuse** pour le broyage à proximité de zones fréquentées.

En raison de ce qui a été exposé ci-dessus, tout usage non expressément indiqué dans le présent manuel, y compris les mauvais usages raisonnablement prévisibles, **est formellement interdit**.



ZANON décline toute responsabilité pour tous les dommages corporels et matériels causés par l'Épareuse résultant d'un usage autre que celui décrit dans le présent manuel, ou pour tout dommage résultant de la négligence ou du non-respect des instructions fournies dans le présent manuel.



1.7 Identification

Chaque **Épareuse** est pourvu d'une plaque d'identification (voir **Fig. 2** en matériel adhésif de couleur argent, contenant les données dans l'ordre suivant :

- Marquage CE.
- Marque du fabricant.
- Nom et adresse du fabricant.
- Type de machine.
- Modèle de la machine.
- Numéro de série de la machine.
- Masse en Kg.
- Année de construction.

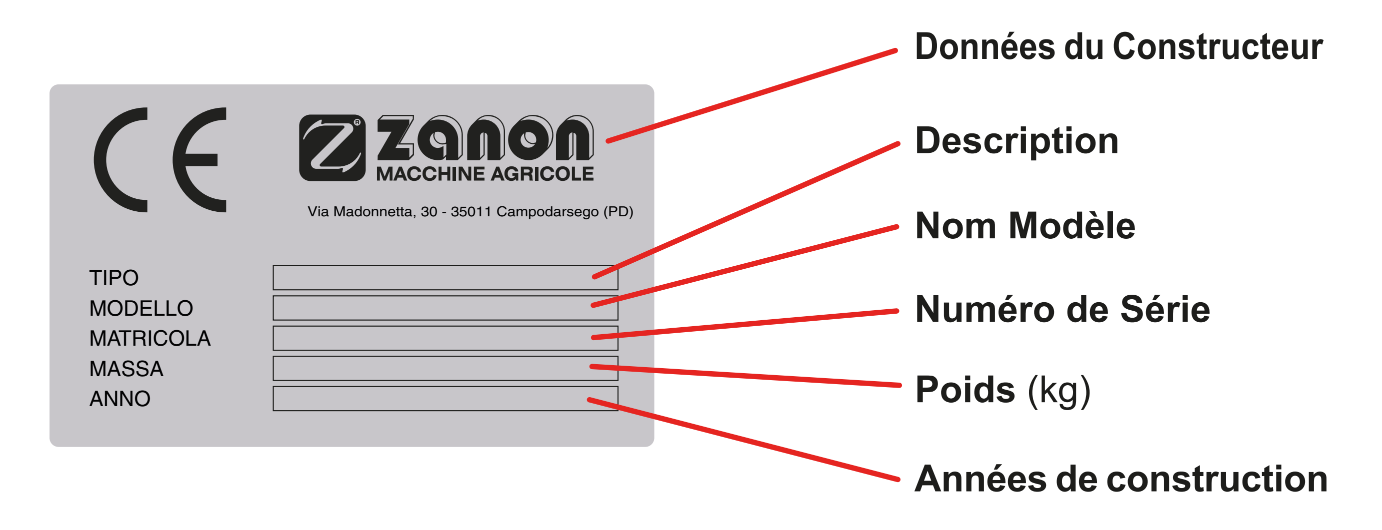


Fig. 2

Les données indiquées sur la plaque du constructeur doivent toujours être mentionnées sur les demandes d'assistance et/ou de fourniture des pièces de rechange.
Ces données identifient avec précision l'**Épareuse** et toutes ses caractéristiques, en certifiant la conformité aux normes en vigueur, raison pour laquelle la plaque **ne devra jamais être retirée** ni utilisée pour d'autres applications; en cas de démantèlement du **Épareuse**, s'assurer de sa destruction afin d'éviter tout abus éventuel.



1.8 Données techniques

Modèle	Travail (cm)	Puissance requise HP	Nbre masses	Nbre couteaux "Y"	Nbre couteaux "I" (*)	Poids (kg)	Dimensions (l x L x h)
RYDER 1400	140	15 - 45	44	88	44	210	160x110x50
RYDER 1600	160	15 - 45	50	100	50	250	180x110x50

(*) Couteaux pour aérateur: accessoires sur demande

- **Attelage au tracteur :** **Universel à 3 points**
- **N° tours entrée :** **2000/1'**
- **Transmission primaire :** **Arbre de transmission**
- **Transmission secondaire :** **Courroies**
- **Réglage de la hauteur de coupe :** **Manuel**

1.9 Niveau sonore

Le niveau du bruit aérien émis par l'**Épareuse** dans les conditions d'exploitation, a été relevé au moyen d'un sonomètre avec intégrateur
Les relevés ont été effectués conformément à la norme ISO 1680-2 au niveau de la place de l'opérateur lorsque la Épareuse est actionnée à vide. Les essais réalisés selon les conditions prévues par la norme ont fourni les résultats suivants :

- **Tracteur avec cabine ouverte**:
  Niveau moyen équivalent pondéré de pression sonore: LpAm = 80,7 dB(A).
- **Tracteur avec cabine fermée**:
  Niveau moyen équivalent pondéré de pression sonore: LpAm = 78,8 dB(A).
- Niveau de puissance sonore: LwA = 107,1 dB(A).

Le niveau du bruit aérien émis par la **Épareuse** est indiqué en référence aux dispositions indiquées dans la Directive 2006/42/CE et ne tient pas compte des dispositions de la Directive 2000/14/CE concernant l'émission sonore environnementale des machines et équipements destinés à fonctionner en plein air puisque la machine n'est pas comprise dans l'annexe I - Partie A du Décret-Loi du 4 septembre 2002, n°262, disposition législative d'application de la directive susdite.

1.10 Le marquage CE du Épareuse

La **Directive 2006/42/CE** précise les conditions minimales selon lesquelles une machine peut être commercialisée sur le marché de l'Union Européenne. Toutes les machines peuvent être commercialisées et mises en service seulement si elles ne compromettent pas la sécurité et la santé des personnes, des animaux domestiques ou des biens. La **Épareuse** n'est pas véritablement une machine car elle ne dispose pas d'un propre système d'actionnement mais, à des fins juridiques, elle est considérée comme un équipement interchangeable car une fois couplée au tracteur agricole, elle apporte une nouvelle fonction à l'ensemble et elle est en tout point assimilée à une machine et doit donc respecter les conditions requises essentielles de sécurité et de santé prévues par la Directive des Machines.

La **Épareuse** ne fait pas partie d'une des catégories de machines reportées dans la liste indiquée dans l'annexe IV de la Directive (machines particulièrement dangereuses). Afin d'attester la conformité de la machine aux dispositions de la Directive 2006/42/CE, avant sa commercialisation, la société **ZANON** a appliqué la procédure spécifiée à l'article 5. Ce faisant, le fabricant a pourvu à vérifier : le respect des dispositions concernant la sécurité ; la disponibilité du dossier technique prévu par l'annexe VI ; l'exécution de tous les essais et les contrôles prévus par la norme de référence ainsi que le respect des exigences essentielles en matière de santé et de sécurité prévues par l'annexe I de la Directive même. Le dossier technique de construction, contenant toutes les données essentielles du plan ainsi que toutes les caractéristiques concernant la sécurité de la machine, a été rédigé conformément aux dispositions de l'annexe VI et peut être mis à disposition par le sujet spécifié sur la déclaration de conformité CE pour une vérification éventuelle par les organes de surveillance, suite à une demande motivée, comme prévu par les dispositions légales en vigueur en la matière.

En ayant vérifié à travers l'application de la procédure susmentionnée que la machine a été conçue et construite conformément aux dispositions de la Directive 2006/42/CE et que la machine même peut être utilisée en toute sécurité dans les conditions de fonctionnement indiquées dans le présent manuel, **ZANON** met l'**Épareuse** sur le marché accompagnée de :

- **Une notice d'instructions (Manuel de l'utilisateur)**
- **Une Déclaration de conformité CE**
- **Un Marquage CE**

Durant la conception et la construction du **Épareuse** la société **ZANON** a respecté ses obligations découlant de l'application des dispositions légales européennes en la matière et précisément les dispositions légales européennes suivantes :

- Directive 2006/42/CE (Sécurité des machines).

Afin de vérifier la conformité aux dispositions légales européennes susmentionnées, le fabricant a appliqué les normes européennes et les règles techniques ci-après indiquées :

- **EN 349:1993+A1:2008:** SÉCURITÉ DE LA MACHINE - Écartements minimaux pour prévenir les risques d'écrasement de parties du corps humain.
- **EN 1037:1995+A1:2008:** SÉCURITÉ DE LA MACHINE - Prévention de la mise en marche intempestive.
- **EN ISO 3746:2010:** ACOUSTIQUE - Détermination des niveaux de puissance sonore émis par les sources de bruit à partir de la pression sonore - Méthode de contrôle employant une surface de mesure enveloppante au-dessus d'un plan réfléchissant.
- **EN ISO 4254-1:2013:** MACHINES AGRICOLES - Sécurité - Partie 1 : Conditions requises générales.



- **EN ISO 4254-12:2012:** MACHINES AGRICOLES - Sécurité - Partie 12 : Faucheuses tournantes à disque et à tambour et hacheuses.
- **EN ISO 11202:2010:** ACOUSTIQUE - Bruit émis par les machines et équipements - Détermination des niveaux de pression acoustique d'émission au poste de travail et en d'autres positions spécifiées - Méthode d'expertise in situ.
- **EN ISO 12100:2010:** SÉCURITÉ DE LA MACHINE - Principes généraux de conception.
- **EN ISO 13524:2009:** Machines pour l'entretien des routes - Conditions requises de sécurité.
- **EN ISO 13849-1:2008:** SÉCURITÉ DE LA MACHINE - Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité - Partie 1 : Principes généraux de conception.
- **EN ISO 13857:2008:** SÉCURITÉ DE LA MACHINE - Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses.
- **EN 15436-1:2008:** Équipements pour l'entretien d'espaces verts situés au bord de la route - Partie 1 : Terminologie.
- **EN 15436-2:2008:** Équipements pour l'entretien d'espaces verts situés au bord de la route - Partie 2 : Évaluation des prestations.
- **CEN/TS 15436-3:2009:** Équipements pour l'entretien d'espaces verts situés au bord de la route - Partie 3 : Classement.
- **EN 15436-4:2009:** Équipements pour l'entretien d'espaces verts situés au bord de la route - Partie 4 : Acceptation de la livraison des machines de la part de l'utilisateur.

2. NORMES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

2.1 Niveau de danger

Le niveau de sécurité de l'opérateur et des personnes exposées est la principale préoccupation du concepteur et du constructeur des machines. Durant la conception d'une nouvelle machine on cherche à prévoir toutes les situations de danger possibles ainsi que les risques connectés avec l'usage de la machine, en adoptant toutes les mesures nécessaires afin de rendre l'équipement le plus sûr possible. **Le nombre d'accidents reste en tout cas très élevé surtout à cause de l'usage imprudent et maladroit de la machine. Il est donc conseillé de lire le présent manuel attentivement et en particulier cette section concernant les normes de sécurité, et d'éviter tout comportement inapproprié ou contraire aux instructions fournies dans le présent manuel.**

Prêter attention au symbole de danger suivant lorsqu'il est présent dans ce manuel et respecter les mesures de sécurité.



Il existe trois niveaux de signaux de danger :



DANGER

Ce signal avertit que si les opérations décrites ne sont pas effectuées correctement, elles causent de graves lésions, la mort ou des risques à long terme pour la santé.



AVERTISSEMENT

Ce signal avertit que si les opérations décrites ne sont pas effectuées correctement, elles pourraient causer de graves lésions, la mort ou des risques à long terme pour la santé.



ATTENTION

Ce signal avertit que si les opérations décrites ne sont pas effectuées correctement, elles peuvent endommager la machine.

2.2 Terminologie

Les niveaux de danger indiqués se réfèrent à des situations de risque spécifiques pouvant se vérifier durant l'usage de la machine et pouvant porter atteinte au fonctionnement de la machine même, à l'opérateur et à toute personne éventuellement exposée (selon la Directive 2006/42/CE). Afin d'illustrer les situations ou les opérations entraînant des risques, les significations des termes utilisés dans le présent manuel sont donc indiquées ci-après :

- **ZONE DANGEREUSE :** Toute zone à l'intérieur ou autour d'une machine dans laquelle la présence d'une personne soumet celle-ci à un risque pour sa sécurité ou sa santé (Annexe

I, Point 1.1.1., Lettre b), Directive 2006/42/CE).

- **PERSONNE EXPOSÉE :** Toute personne se trouvant en partie ou entièrement dans une zone dangereuse (Annexe I, Point 1.1.1., Lettre c), Directive 2006/42/CE).
- **OPÉRATEUR :** La ou les personnes chargées d'installer, de faire fonctionner, de régler, d'entretenir, de nettoyer, de dépanner, de transporter la machine (Annexe I, Point 1.1.1., Lettre d), Directive 2006/42/CE).
- **UTILISATEUR :** la personne ou l'organisme ou la société ayant acheté ou loué la machine et qui entend l'utiliser selon l'usage prévu par le constructeur.
- **PERSONNEL SPÉCIALISÉ :** toute personne spécialement formée et autorisée à effectuer des opérations d'entretien ou de réparation nécessitant une connaissance approfondie de la machine, de son fonctionnement, des dispositifs de sécurité installés ainsi que des modes d'interventions. Cette personne doit être en mesure de reconnaître les dangers présents sur la machine même, et d'éviter ainsi les situations à risque.
- **RISQUE :** combinaison de la probabilité et de la gravité d'une lésion ou d'une atteinte à la santé pouvant survenir dans une situation dangereuse.
- **PROTECTEUR :** élément de machine utilisé spécifiquement pour assurer une protection au moyen d'une barrière matérielle.
- **DISPOSITIF DE PROTECTION :** dispositif, autre qu'un protecteur, qui réduit le risque, seul ou associé à un protecteur.
- **USAGE NORMAL :** utilisation d'une machine selon les informations fournies dans la notice d'instructions.
- **MAUVAIS USAGE RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLE :** usage de la machine d'une manière non prévue dans la notice d'instructions, mais qui est susceptible de résulter d'un comportement humain aisément prévisible.
- **CENTRE D'ASSISTANCE AUTORISÉ :** le Centre d'Assistance Autorisé est la structure, légalement autorisée par l'Entreprise Constructrice, disposant du personnel spécialisé et autorisé à effectuer toutes les opérations d'assistance, d'entretien et de réparation, même d'une certaine complexité, nécessaires à maintenir la machine en parfait état.



AVERTISSEMENT

Lire les normes suivantes attentivement. Ceux qui n'appliquent pas les instructions fournies peuvent subir des dommages irréparables ou les causer à des tiers, à des animaux ou à des biens.
La société ZANON décline toute responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect des normes de sécurité et de prévention des accidents fournies ci-dessous. En outre la société ZANON décline toute responsabilité pour tout dommage résultant d'un mauvais usage de la machine et/ou de la modification non autorisée de la machine même par le fabricant.



2.3 Plaques et symboles de danger

L'**Épareuse** est pourvu de pictogrammes (étiquettes) d'avertissement des risques résidus présents sur la machine qu'il n'a pas été possible d'éliminer. La **figure 3** explique les symboles indiqués dans les pictogrammes mêmes. L'opérateur devra mémoriser la signification des symboles.

Les étiquettes doivent toujours être maintenues propres et remplacées immédiatement en cas de détachement partiel ou si elles sont endommagées.

BILANCIATURA ELETTRONICA
EQUILIBRADO ELECTRÓNICO
ÉQUILIBRAGE ÉLECTRONIQUE
ELECTRONIC BALANCING
ELEKTRONISCHE AUSWUCHTUNG
5470050

ATTENZIONE: MAZZE E COLTELLI NON DEVONO TOCCARE IL TERRENO
ATENCIÓN: MAZAS Y CUCHILLAS NO TIENEN QUE TOCAR EL TERRENO
ATTENZIONE: LES MASSES ET LES COUTEAUX NE DOIVENT PAS TOUCHER LE TERRAIN
WARNING! RAMS AND BLADES MUST NOT TOUCH THE GROUND
ACHTUNG: DIE VORSCHLAGHAMMER UND DIE MESSER DÜRFEN NICHT DEN BODEN BERÜHREN!
5470049

Plaques reportent les indications et les attentions particulières pour l'entretien et l'utilisation correcte de certains éléments de la machine.

Respecter ces indications pour optimiser la durée et l'efficacité de l'épareuse.

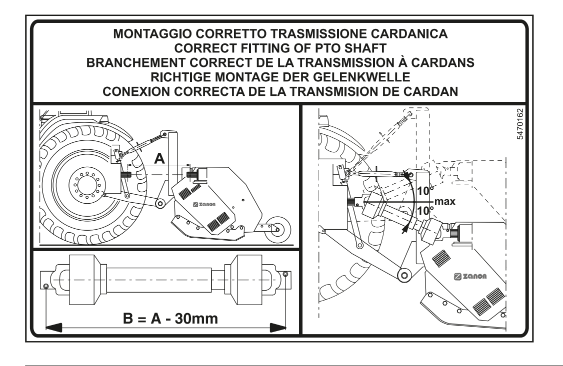


CONTROLLARE OLIO AL PRIMO UTILIZZO DELLA MACCHINA
CONTROLAR EL ACEITE LA PRIMERA VEZ QUE SE UTILIZA LA MÁQUINA
CONTRÔLER L'HUILE LORS DE LA PREMIÈRE UTILISATION DE LA MACHINE
CHECK THE OIL BEFORE USING THE MACHINE FOR THE FIRST TIME
VOR DER ERSTEN INBETRIEBNAHME DER MASHINE, DEN ÖLSTAND PRÜFEN.
5470122

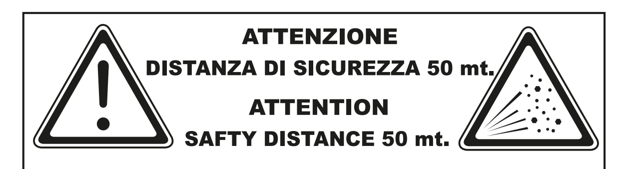
Contrôle de l'huile sur la première utilisation.



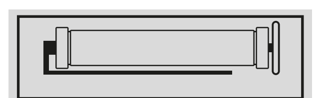
Lubrifiants recommandés.



Indique le bon fonctionnement du cardan.



Ne pas s'approcher de la machine en mouvment. Respecter la distance de sécurité indiquée.

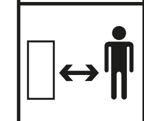


Point de lubrification.





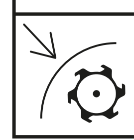
Lire le manuel d'Utilisation et d'Entretien attentivement avant d'utiliser la machine.

Danger de cisaillement des pieds.
Se tenir à une bonne distance de sécurité.
Ne pas enlever les protections avant l'arrêt et le dételage de la machine.



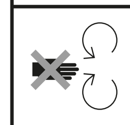
Désaccoupler toujours la machine du tracteur avant d'effectuer toute opération d'entretien et/ou de lubrification.

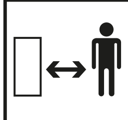
Danger de cisaillement des mains.
Se tenir à une bonne distance de sécurité.
Ne pas enlever les protections avant l'arrêt et le dételage de la machine.



Danger de chute.
Interdiction de monter sur la machine.

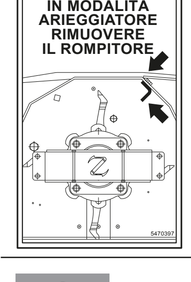
Danger d'être accroché par l'arbre de transmission.
Ne pas s'approcher des organes en mouvement.

Danger de projection d'objets.
Se tenir à une bonne distance de sécurité.



Risque d'écrasement.
Ne pas s'arrêter entre la machine et le tracteur.



Enlever le briseur pour utiliser la machine dans le mode aérateur.



Réglage de la hauteur de coupe.



Visière de protection obligatoire.



Gants de protection obligatoires.

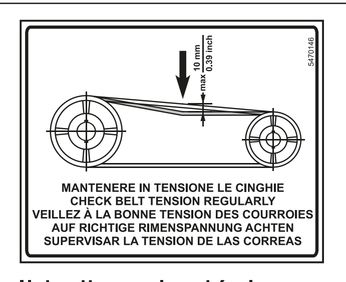


Casque antibruit obligatoire.



Vêtements de protection obligatoires

Chaussures de sécurité obligatoires



Il indique le déplacement maximum (1 cm = 5 Kg) de réglage de la courroie, pour une transmission correcte.

Fig. 3



La **figure 4** montre les points précis à bord de la machine où le fabricant normalement place les étiquettes.

Fig. 4

2.4 Vêtements

Il est nécessaire de porter des vêtements appropriés au travail que l'on doit exécuter. En particulier, en ce qui concerne l'usage du **Épareuse** respecter les prescriptions suivantes :

- **Il est obligatoire** de porter les vêtement le plus possible appropriés, c'est-à-dire pas trop amples et ne présentant pas de parties volantes et qui pourraient s'accrocher (par exemple des cravates ou des colliers). Ne porter aucune ceinture, bague et chaîne. Utiliser toujours des chaussures de protection solides. Insérer les cheveux dans une charlotte appropriée.
- **Il est obligatoire** de porter des lunettes de protection ou une visière avant de commencer le travail de façon à protéger le visage et les yeux des fragments de végétaux qui pourraient être projetés durant le broyage.
- **Il est obligatoire** de porter un casque antibruit de manière à protéger l'ouï du bruit causé par l'équipement durant le travail.

2.5 Écologie et pollution

La liste ci-après indique les prescriptions essentielles à respecter afin de réduire l’impact sur l’environnement lié à l’utilisation de la machine conformément aux directives européennes en matière de Biocompatibilité des produits liés à l’énergie (Directive 2009/125/CE) et de Limitation de l’utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (Directive 2011/65/UE) :

- Si le Pays dans lequel la machine est utilisée prévoit des limites d’émission sonore, il est opportun de s’adapter aux prescriptions des normes en se dotant, si nécessaire, des équipements de protection appropriés (bouchons d’oreilles, casque anti-bruit, etc.).
- **Il est obligatoire** de respecter les lois en vigueur dans le Pays dans lequel l’**Épareuse** est utilisé en matière d’utilisation et d’élimination des lubrifiants et des produits employés pour le nettoyage et l’entretien de la machine, en observant les prescriptions du fabricant de ces produits.
- En cas de substitution des pièces usées ou lors du démantèlement il est opportun de se tenir aux normes anti-pollution prévues par le Pays dans lequel l’**Épareuse** est utilisé.
- **Il est interdit** de déverser les produits de nettoyage ou les substances polluantes dans les égouts, sur les sols, dans les cours d’eau et dans l’environnement.
- **Il est obligatoire** de ramasser les produits de nettoyage et les substances polluantes dans des conteneurs appropriés, de les stocker et de les remettre aux centres agréés pour leur élimination.

2.5.1 Démantèlement et mise hors service

Lorsque l’on décide de ne plus se servir du **Épareuse** il est opportun d’adopter certaines précautions afin d’éviter des risques environnementaux et de pollution. Les différentes parties de la machine doivent être traitées comme des déchets spéciaux. Procéder au désassemblage de la machine en regroupant les différents organes et composants dans des groupes homogènes (caoutchouc, métal, plastique, etc.) en pourvoyant à leur élimination séparément en respectant les normes antipollution du pays dans lequel la machine a été utilisée.

2.5.2 Mise à repos

Lorsque l’on prévoit de ne pas utiliser la machine pendant une longue période, il est conseillé de :

- Traiter l’**Épareuse** suivant les indications fournies au paragraphe “*Nettoyage du Épareuse*”;
- Vérifier la machine et, si nécessaire, substituer ou demander la substitution des parties endommagées ;
- Serrer les vis et les boulons à fond, en particulier ceux qui fixent les couteaux ;
- Lubrifier abondamment général ;
- Placer l’**Épareuse** dans un endroit sec, hors de la portée des personnes non autorisées à son utilisation et le poser sur des supports en bois ;
- Protéger la machine avec une housse.

Lorsque ces opérations sont effectuées soigneusement, l’utilisateur retrouvera l’**Épareuse** dans des parfaites conditions à la reprise du travail.
En cas de démantèlement du **Épareuse** respecter les normes antipollution du Pays dans lequel la machine est utilisée.
Il est rappelé que la Société Constructrice est toujours à disposition pour vous offrir son assistance et vous fournir les pièces de rechange nécessaires.

2.6 Utilisation en toute sécurité

- **Il est interdit** d'utiliser l'**Épareuse** pour d'autres usages que ceux indiqués au paragraphe "*Usage normal*".
- **Il est interdit** d'utiliser ou de permettre à quiconque d'utiliser l'**Épareuse** sans avoir auparavant lu et compris entièrement les instructions fournies dans le présent manuel.
- **Il est interdit** d'utiliser ou de permettre l'utilisation du **Épareuse** par du personnel non compétent et non dûment formé ou n'étant pas en bonne santé.
- **Il est interdit** de conduire ou de faire conduire le tracteur agricole auquel la Épareuse est fixée par des personnes sans permis de conduire approprié.
- **Il est interdit** de s'approcher ou de stationner à proximité de la Épareuse lorsque la machine est en marche.
- **Il est interdit** de s'interposer entre le tracteur agricole et la Épareuse (zone occupée par l'arbre cardan) tant que le moteur thermique est en marche.
- **Il est interdit** d'abandonner le poste de conduite sur le tracteur agricole lorsque le moteur thermique et la Épareuse sont en marche.
- **Il est interdit** de modifier, altérer ou exclure les dispositifs de sécurité prévus par le fabricant.
- **Il est interdit** d'opérer lorsque les étiquettes indiquant les signaux de danger sont absentes ou endommagées : les remplacer immédiatement par d'autres étiquettes ayant la même signification.
- **Il est interdit** d'utiliser la Épareuse lorsque même une seule goupille, cheville élastique ou cale fournie avec la machine est absente.
- **Il est interdit** de toucher toute partie en mouvement durant le fonctionnement.
- **Il est interdit** de manipuler, enlever, endommager ou exclure tout élément de la machine.
- **Il est interdit** de déposer sur **la Épareuse** tout objet qui en tombant pourrait entraîner des dommages aux personnes, animaux ou biens matériels.
- **Il est interdit** d'abandonner la **Épareuse** et de la laisser sans surveillance : la machine et la zone de travail doivent toujours être gardées sous contrôle.
- **Il est interdit** de transporter des personnes ou des choses à bord de la **Épareuse** pendant le déplacement avec le tracteur.
- Avant d'utiliser l'**Épareuse il est obligatoire** de vérifier que tous les dispositifs de sécurité soient parfaitement intègres.
- **Il est obligatoire** utiliser exclusivement l'arbre de transmission prévu par le constructeur.
- **Il est obligatoire** de respecter les normes du code de la route du Pays où la **Épareuse** est installée pendant la circulation sur route.
- **Il est obligatoire** de vérifier, avant d'utiliser la machine, que le sol sur lequel le tracteur se déplace soit plat et stable.
- **Il est obligatoire** que le milieu où opère la machine soit correctement éclairé : un éclairage insuffisant ou excessif peut entraîner des risques pour l'opérateur.
- **Il est obligatoire** avant de commencer le travail de se familiariser avec les dispositifs de commande et leurs fonctions.
- **Il est obligatoire** de s'assurer, avant d'alimenter la prise de force, que l'arbre cardan soit relié correctement et qu'il soit muni des sécurités prévues.
- **Il est obligatoire** de porter des vêtements appropriés : éviter dans tous les cas de porter des vêtements volants ou comportant des pans qui pourraient d'une façon quelconque se coincer dans les parties tournantes et les organes en mouvement. Porter des casques, lunettes, gants, chaussures appropriées etc..
- **Il est obligatoire** de détacher l'arbre cardan du multiplicateur de la **Épareuse** à la PTO du

tracteur avant de commencer toute opération d’entretien.
- **Il est obligatoire** d’éteindre le moteur et de retirer la clé de contact du tableau de bord du tracteur avant de quitter le poste de conduite, en serrant le frein à main.
- **Il est obligatoire** que les interventions et les réglages soient toujours effectués lorsque la machine est éteinte et débranchée de la source d’alimentation.
- **Il est obligatoire,** si des vibrations anormales se produisent, d’arrêter la machine et de procéder à une inspection de celle-ci ou de la faire contrôler par un personnel employé par le fabricant jusqu’à ce que les causes n’aient été identifiées et supprimées.
- **Il est obligatoire** si la machine s’arrête pendant le travail ou bien si un composant se rompt, de s’adresser à un concessionnaire.
- **Il est obligatoire** de toujours vérifier, avant de mettre en marche la Épareuse, que des personnes et/ou animaux ne soient présents à moins de 50 mètres de distance tout autour de la machine.
- **Il est obligatoire,** si le tracteur agricole n’est pas équipé d’une cabine fermée, que l’opérateur utilise un casque de protection contre le bruit et un masque anti-poussière si le terrain de travail soulève une quantité importante de poussière.
- **Il est obligatoire** de vérifier périodiquement le serrage et la résistance des vis et des boulons, en particulier ceux qui fixent les outils.
- **Il est obligatoire** d’utiliser les types d’ huiles lubrifiantes indiquées par le fabricant.
- **Il est obligatoire** de vérifier périodiquement l’intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- **Il est obligatoire** de respecter les lois en vigueur dans le Pays d’installation en matière d’utilisation et d’élimination des produits employés pour le nettoyage et l’entretien de la machine, en observant les prescriptions du fabricant de ces produits.
- **Il est obligatoire** que la manutention de la **Épareuse** soit effectuée de façon à éviter des chocs avec d’autres objets qui pourraient compromettre son bon fonctionnement.
- **Il est obligatoire** d’effectuer toute opération de levage éventuelle de la **Épareuse** selon les modalités et en utilisant les accessoires de levage et d’élingage appropriés et conformes aux normes en vigueur dans le Pays dans lequel les opérations susmentionnées sont effectuées.
- **Il est obligatoire** que l’entretien de la **Épareuse** soit effectué uniquement par un personnel qualifié et spécialisé, en suivant scrupuleusement les instructions indiquées dans ce manuel et en remplaçant les pièces usagées ou endommagées.
- **Il est obligatoire** de toujours utiliser des pièces de rechange originales dans les interventions de réparation et d’entretien.
- **Il est obligatoire** lorsque le travail est terminé, de placer la **Épareuse** dans un endroit sûr et protégé des agents atmosphériques.

Cette machine a été conçue en respectant les normes de sécurité en vigueur. Toute opération de réparation doit être effectuée exclusivement par du personnel qualifié en utilisant des pièces de rechange originales.

2.7 Entretien en toute sécurité

Afin que l'entretien du **Épareuse** soit effectué en toute sécurité, il est essentiel de respecter les prescriptions suivantes :

- **Il est interdit** d'ôter ou de manipuler les dispositifs de sécurité.
- **Vérifier périodiquement** l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- **Vérifier périodiquement** le serrage et la résistance des vis et des boulons.
- **Il est obligatoire** de vérifier périodiquement l'état de conservation des tuyauteries flexibles : elles ne doivent pas présenter de coupures ou signes évidents d'abrasions, si c'est le cas, les remplacer immédiatement par d'autres tuyauteries possédant les mêmes caractéristiques.
- **Il est obligatoire** respecter la conformité des huiles conseillées.
- **Il est obligatoire** d'éteindre le moteur du tracteur agricole auquel l'**Épareuse** est accouplé au moyen de l'arbre à cardan avant d'effectuer tout opération de nettoyage ou d'entretien.
- **Il est obligatoire** d'effectuer scrupuleusement l'entretien de la Épareuse, en suivant les instructions contenues dans ce manuel, en faisant remplacer les parties endommagées ou usées uniquement par des pièces de rechange originales.
- **Il est obligatoire** de faire effectuer l'entretien de la Épareuse uniquement par des personnes qualifiées et spécialisées, en suivant les instructions reportées dans ce manuel.
- **Il est obligatoire** de toujours utiliser lors des interventions de réparation et d'entretien de la **Épareuse**, des pièces de rechange originales : l'utilisation de pièces de rechange non originales entraîne la perte immédiate des conditions de garantie et peut compromettre la durée et la fiabilité de la machine.
- **Il est obligatoire** d'effectuer toute opération de levage éventuelle de parties ou d'organes du **Épareuse** suivant les procédures et utilisant les appareils de levage et d'élingage appropriés et conformes aux normes en vigueur dans le Pays dans lequel les opérations susmentionnées sont effectuées.
- **Il est interdit** jamais effectuer des soudages, des coupages à la flamme ou à l'aide d'outils ou ne pas percer l'**Épareuse**.
- Les dangers sont signalés sur la machine au moyen de pictogrammes (étiquettes) de dimensions appropriées, appliqués sur l'**Épareuse** dans des endroits facilement visibles.

  Ces signaux fournissent toutes les indications utiles sous une forme essentielle permettant d'éviter les dangers et de prévenir les risques d'endommagement ou d'accidents. Ces étiquettes doivent être toujours maintenues propres et être remplacées immédiatement lorsqu'elles sont détachées, même partiellement ou abîmées : **Il est interdit** d'utiliser l'**Épareuse** lorsque même une seule desdites étiquettes n'est pas présente à l'endroit où elle a été appliquée par le Fabricant.
- **Il est obligatoire** de mémoriser et de conserver le présent manuel d'instructions et d'utilisation du **Épareuse** pendant toute sa durée de vie.

3. INSTALLATION DU ÉPAREUSE

Avant d'utiliser l'**Épareuse** il est obligatoire de lire et de comprendre entièrement les instructions fournies ci-après.



AVERTISSEMENT

Lire les instructions fournies dans la section "*Normes générales de sécurité et de prévention des accidents*".

3.1 Transport

L'**Épareuse** est livré déjà assemblé et est protégé par un film plastique 'thermorétractable'. Les poignées spécialement prévues pour le levage et le transport vertical de la machine, à effectuer en utilisant des sangles ou des cordes appropriées au poids de la machine, sortent de l'emballage comme indiqué sur la **figure 5**.

Pour le transport sur camion, s'assurer que l'**Épareuse** est bien ancrée au plan à l'aide de cordes ou de courroies réglementaires, et suivre les indications du paragraphe *"Après utilisation"*.

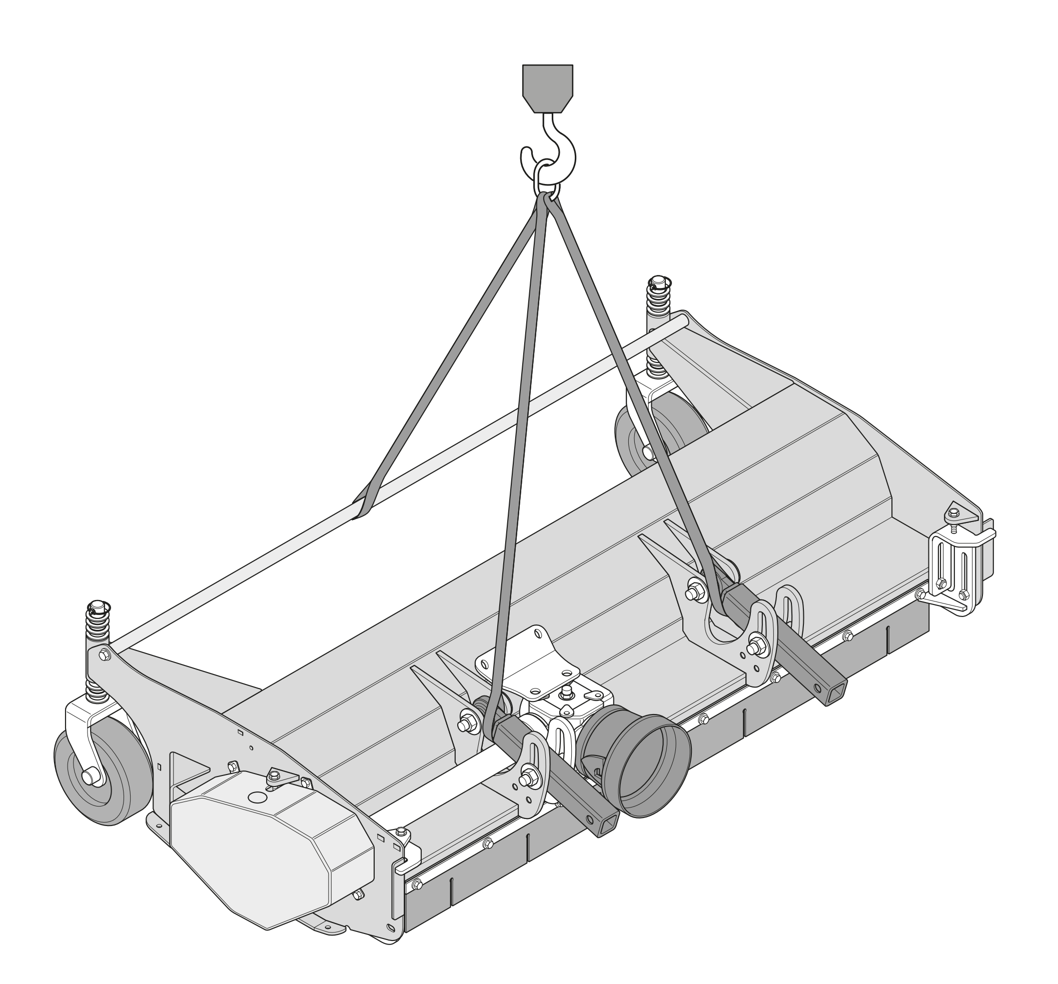


Fig. 5





AVERTISSEMENT

La machine doit être levée avec l'attention maximum et à l'aide d'appareils de levage ayant des caractéristiques appropriées au poids et à l'encombrement de la machine.



AVERTISSEMENT

Cette opération, en raison de sa dangerosité, doit être effectuée par un personnel expérimenté et responsable. Pour utiliser l'appareil de levage, il est obligatoire de respecter les normes de sécurité prévues par la législation en vigueur dans le Pays où la machine est employée. Ne pas toucher la Épareuse et ne pas stationner dans le rayon d'action de la grue.

Après le transport, retirer le film de protection et s'assurer que la machine n'ait pas subit de dommages. La société **ZANON** se décharge de toute responsabilité pour tout dommage résultant d'une manutention autre que celle décrite.

3.2 Première utilisation



DANGER

La fixation au petit tracteurs est une phase très dangereuse : faire très attention à réaliser toute l'opération en suivant les instructions.

La **Épareuse** est équipée d'un multiplicateur avec une prise de force cannelée de 1" 3/8 adaptable à n'importe quelle prise de force (PTO) de petit tracteur par un arbre cardan.
Lors de la première installation, il suffit de retirer la machine de l'emballage et prédisposer correctement la machine.
L'installation, le réglage et l'essai de la **Épareuse** comportent des opérations dangereuses. Lire attentivement toutes les instructions décrites dans ce manuel : en cas de doutes, s'adresser directement au fabricant.
Quoi qu'il en soit, avant d'effectuer la première mise en marche de la **Épareuse**, tout de suite après le transport, contrôler que la fourniture soit intacte et complète. La Épareuse peut être installée et ensuite démontée du tracteur agricole selon les besoins de l'utilisateur.





DANGER

La société ZANON décline toute responsabilité en cas de dommages à des personnes, animaux ou biens matériels, dus au non-respect des normes de sécurité et de prévention des accidents ou dus à des opérations non conformes aux indications reportées dans les manuels d' instructions, utilisation et installation.

3.2.1 Avant l'installation

Avant d'installer la **Épareuse**, il est nécessaire de procéder au contrôle de la conformité, du bon état et de l'adaptation du petit tracteur agricole sur lequel la machine sera installée:

- Procéder tout d'abord au contrôle de la puissance en kW ou Ch et de la masse minimale requise du tracteur agricole : elles doivent correspondre aux caractéristiques minimales imposées par le Fabricant de la **Épareuse**, qui sont indiquées dans ce manuel au paragraphe *"Données techniques"*;
- Se rendre avec le tracteur sur le lieu où la **Épareuse** a été déposée après le transport et l'arrêter en position pratique et sure pour effectuer le montage, **sur un terrain plat**;
- Prélever la **Épareuse** à l'aide d'un appareil de levage ayant une portée appropriée et déplacer la machine à proximité de la partie avant du tracteur, au niveau du support d'attelage. Pour attacher l'équipement au tracteur, il faut rapprocher ce dernier, en avançant lentement ;



AVERTISSEMENT

Cette opération, en raison de sa dangerosité, doit être effectuée par un personnel expérimenté et responsable. Ne pas toucher la Épareuse et ne pas stationner dans le rayon d'action de l'appareil de levage.



3.2.2 Attelage au tracteur



AVERTISSEMENT

Avant de commencer à opérer, nettoyer et dégager la zone d'installation en retirant tout obstacle éventuel. La zone doit être spécialement délimitée, en éloignant toute personne non préposée. L'intégrité et la conformité des moyens à disposition doivent être contrôlées. Par ailleurs, l'opérateur doit serrer convenablement tous les boulons et les raccords à l'aide d'outils appropriés.



DANGER

Toutes les opérations de montage et d'installation suivantes doivent être effectuées lorsque le moteur du tracteur est éteint.

Pour l'attelage, opérer de la façon suivante (voir la **Fig. 6**):

- Éteindre le tracteur et attacher le joint de cardan sur la prise de force de la **Épareuse** (**figure 6**);
- Fixer les raccords de la **Épareuse** aux barres de l'appareil de levage du Tracteur avec les goupilles prévues à cet effet. Cette astuce doit être adoptée pour éviter tout déplacement horizontal de l'équipement ;

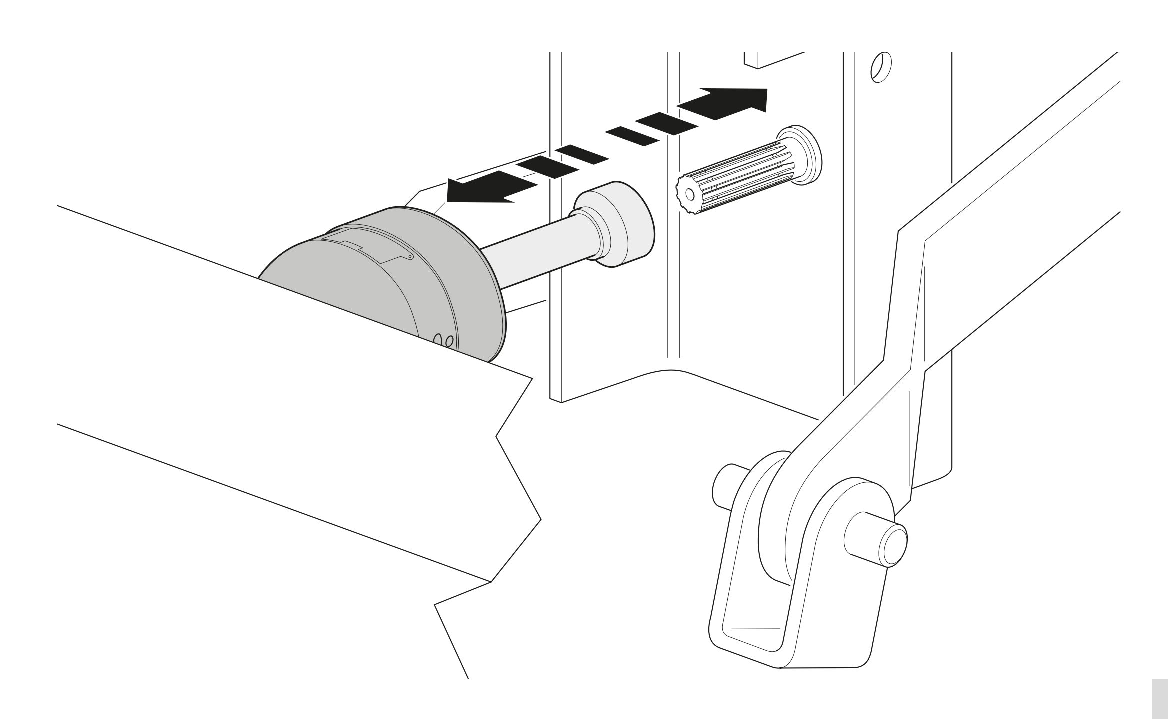


Fig. 6



- Mettre le tracteur en marche au régime de ralenti et embrayer la prise de force du cardan. Débrayer lentement de manière à ce que le **Épareuse** commence à tourner lentement, puis accélérer progressivement jusqu'à ce que la prise de force atteigne les tours prévus ;
- Le groupe tracteur / **Épareuse** est bien positionné lorsque l'équipement se trouve à une distance du tracteur qui permet à l'arbre de cardan de rester étendu pas plus de 5-10 cm par rapport à la position de fermeture maximale (**figure 7**).

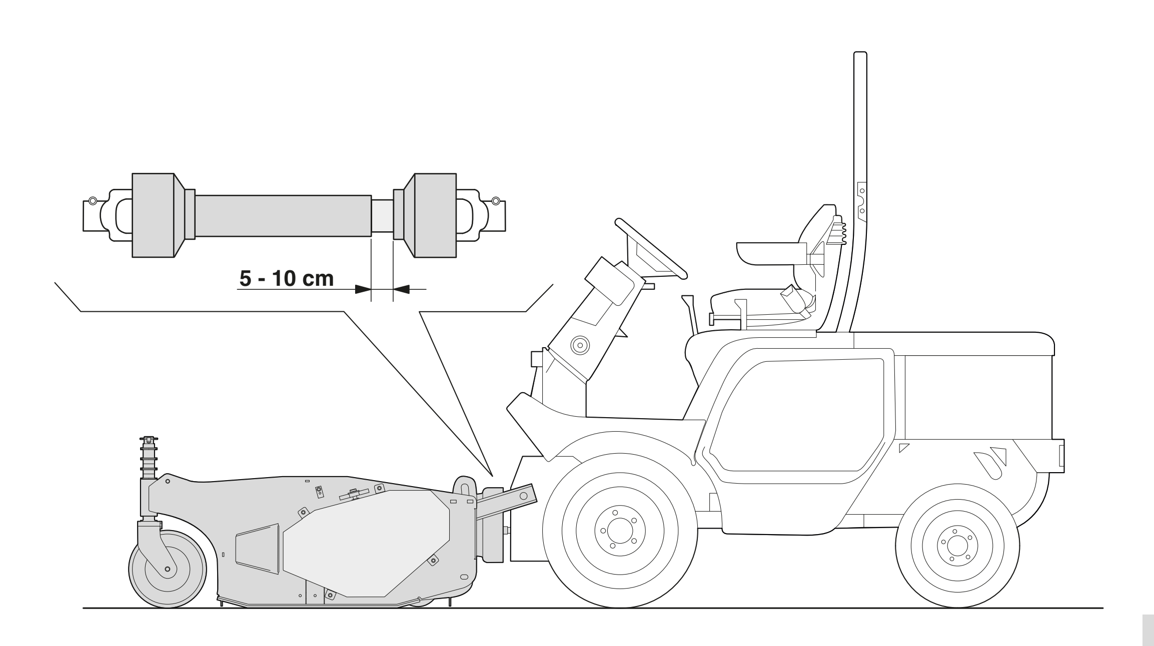


Fig. 7

3.2.3 Arbre de transmission à cardan

L'inclinaison de travail de l'arbre à cardan doit être le plus possible réduite (max 15° de la ligne horizontale) : cela favorise la durée de l'arbre et de la transmission de la **Épareuse**.



ATTENTION

Avant d'insérer la prise de force s'assurer que la vitesse de rotation corresponde à celle prévue pour l'Épareuse.



AVERTISSEMENT

La société ZANON décline toute responsabilité pour tout dommage causé à des tiers, à des animaux ou à des biens par l'Épareuse, résultant d'une utilisation autre que celle indiquée dans le présent manuel, ou pour tout dommage résultant de la négligence ou du non-respect des instructions fournies dans le présent manuel.



ATTENTION

Lire attentivement le Manuel d'Instructions de l'arbre cardan. Il est interdit d'opérer si l'arbre cardan est usé ou endommagé : avant de commencer à opérer, remplacer l'arbre cardan.



ATTENTION

Le Constructeur de l'arbre à cardan recommande de ne pas le modifier : puisque l'arbre à cardan est un composant qui tourne à une vitesse soutenue, durant la phase d'essai il est soumis à un équilibrage et toute modification pourrait créer des déséquilibres qui se répercuteraient sur le bon fonctionnement du Épareuse outre que sur l'intégrité de l'arbre à cardan. Lorsque l'arbre à cardan est sorti au maximum en toute condition de fonctionnement les tubes télescopiques doivent se superposer de minimum 1/3 de leur longueur (figure 8)**. Lorsqu'il est complètement inséré, il doit y avoir un jeu minimum de 4 cm. Avant de commencer à travailler, vérifier que les chaînettes de sécurité soient présentes sur les protections afin d'éviter que les protections tournent avec l'arbre à cardan et qu'elle soient en bon état.**

10÷15

1/3 L.max

Max

Cm 4 L.min.

Min

L

1/3L

Max

Fig. 8



4. INSTRUCTIONS D'UTILISATION

4.1 Avant l'utilisation

Avant de mettre l'**Épareuse** en marche, effectuer les opérations suivantes :

- Contrôler que toutes les vis et les écrous soient serrés, en particulier ceux présents sur les couteaux;
- Contrôler la bonne insertion de l'arbre cardan entre le multiplicateur et la prise de force du tracteur et le fonctionnement de la pompe hydraulique et du distributeur.



AVERTISSEMENT

Avant de mettre en marche la Épareuse, contrôler l'efficacité des installations d'alimentation et se familiariser avec les dispositifs de commande.

Pendant le transport et toutes les fois où le relevage et nécessaire, le groupe de relevage du tracteur doit être réglé de façon à ce que l'**Épareuse** soit soulevée de terre d'environ 35 cm. De plus, vérifier que tous les dispositifs de blocage soient activés pour que la **Épareuse** soit en toute sécurité.

4.2 Réglages sur la machine

Il est possible d'effectuer une série de réglages sur la **Épareuse** afin de faciliter l'opérateur lors des différentes conditions de travail pouvant se présenter.

4.2.1 Réglage du rouleau

Régler la position du rouleau de stationnement afin que les couteaux ne sortent pas du plan matérialisé par les deux glissières. De cette façon, même en cas d'irrégularité du terrain, les couteaux ne pénétreront pas dans le terrain. Il est important de vérifier si l'**Épareuse** est parfaitement parallèle au terrain, de façon à obtenir un travail parfait. La réglage se fait en intervenant sur les roues et sur le rouleau fou qui peuvent être tous les deux réglés en hauteur (*voir paragraphe 4.2.2 Réglage de la hauteur de travail*).

4.2.2 Réglage de la hauteur de travail

Pour un bon réglage de la hauteur de travail de l'**Épareuse**, procéder comme suit :

- Avec le tracteur éteint et le frein de stationnement tiré, abaisser l'**Épareuse** progressivement et entièrement jusqu'à terre;
- Intervenir par l'arrière sur les roues pivotantes, en déplaçant les épaisseurs prévues à cet effet (**A**) (**Fig. 9**) et sur le rouleau en réglant la hauteur.
- Pour régler la hauteur du rouleau, dévisser les vis (**B**) et (**C**) et avec la vis (**D**) trouver la hauteur désirée.
  Régler la hauteur de travail de façon à ce que les couteaux se trouvent à environ du terrain.
  Ne pas oublier de bloquer les vis après avoir effectué le réglage (**B**) et (**C**).

B
D
C
A

Fig. 9

4.3 Utilisation du Épareuse

Après s’être bien familiarisé avec les commandes, après avoir mis les EPI (Équipements de Protection Individuelle) prévus, après avoir placé la machine dans la position de travail souhaitée et après avoir branché et bien fixé le multiplicateur au moyen de l’arbre cardan à la prise de force du tracteur, démarrer le moteur du tracteur, desserrer le frein à main et en maintenant le moteur à un faible nombre de tours, enclencher la prise de force.

Avant de commencer à opérer, s’assurer qu’aucune personne et/ou animal ne soit présent à proximité de la machine : si c’est le cas, les éloigner.

Lors du démarrage, procéder lentement avec le tracteur, baisser progressivement et lentement la **Épareuse** jusqu’à atteindre le niveau du sol : à ce stade, il est possible de lancer le moteur au régime de travail.
Il est déconseillé d’appuyer rapidement sur la pédale de l’accélérateur lorsque le tracteur est arrêté, que la prise de force est enclenchée et que la **Épareuse** n’est pas en position de travail : cette opération peut entraîner des dommages à la machine et au tracteur.
Le bon émiettement du matériel travaillé s’obtient en maintenant une faible vitesse d’avancement du tracteur et avec la rotation du rotor pleinement opérationnelle.



AVERTISSEMENT

La vitesse du tracteur avec l’épareuse en travail ne doit pas dépasser 5km/h, et ce pour éviter des cassures ou divers dégâts.



DANGER

En phase de travail, les couteaux en rotation peuvent soulever des cailloux ou d’autres corps contondants : vérifier constamment qu’il n’y ait ni personnes ni animaux dans le rayon d’action de l’Épareuse (Fig. 10).



AVERTISSEMENT

La société ZANON décline toute responsabilité pour tout dommage causé à des tiers, à des animaux ou à des biens par l’Épareuse, résultant d’une utilisation autre que celle indiquée dans le présent manuel, ou pour tout dommage résultant de la négligence ou du non-respect des instructions fournies dans le présent manuel.





AVERTISSEMENT

Eviter de faire tourner l'épareuse à vide ; pendant le travail, éviter de faire des virages lorsque l'Épareuse est abaissée, et encore plus de travailler en marche arrière. Il est obligatoire toujours la soulever pour les changements de direction et les inversions de marche.

Pendant le transport et toutes les fois qu'il est nécessaire de relever l'**Épareuse**, régler le groupe de relevage du tracteur de façon à ce que l'**Épareuse** ne soit pas soulevée de terre de plus de 30÷35cm environ.

Eviter de prendre des routes publiques si l'épareuse est sale de terre, d'herbe ou de tout ce qui produit de la saleté/entrave à la circulation routière.

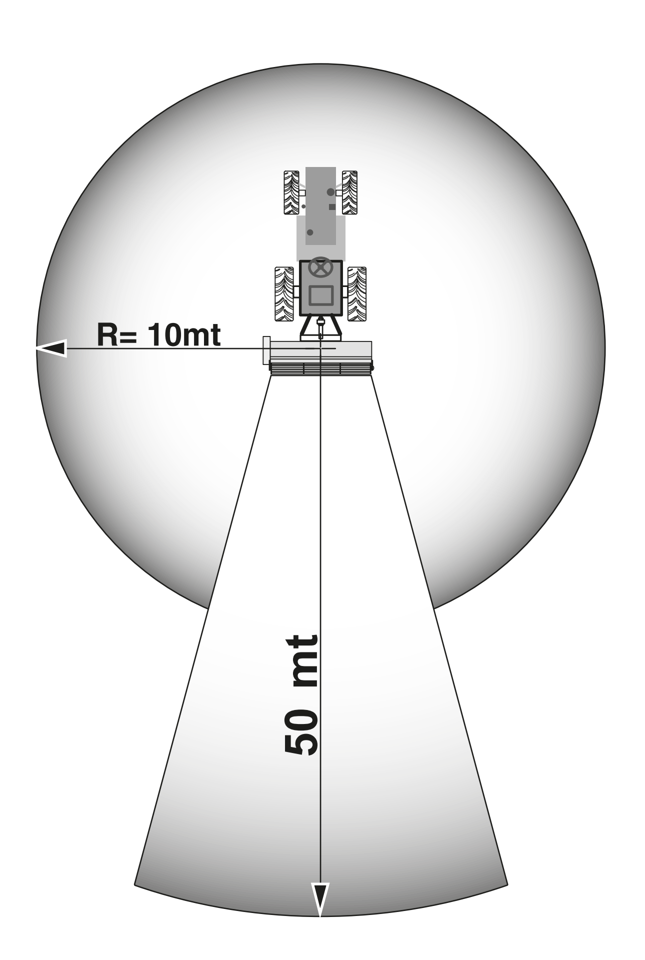


Fig. 10



4.4 Après utilisation

À la fin du travail, pour assurer une certaine stabilité à la **Épareuse**, lorsqu'elle est détachée du tracteur, il faut suivre quelques indications:

- Se déplacer dans la zone abritée de la **Épareuse**, en s'assurant que la surface d'appui soit plate et ne contienne aucun obstacle.
- Poser la **Épareuse** sur le terrain en baissant les leviers portants de l'élévateur du tracteur.
- Éteindre le tracteur et serrer le frein à main.
- Avant de descendre du poste de conduite du tracteur, retirer la clé de contact du tableau de bord.
- Débrancher l'arbre cardan de branchement du multiplicateur avec la prise de force du tracteur.
- Détacher les chaînes et les tendeurs des deux barres du tracteur.
- Détacher les axes des barres en retirant les goupilles de sécurité correspondantes.
- Monter sur le poste de conduite du tracteur, mettre en marche et éloigner le tracteur de la **Épareuse**.

Déposer l'équipement, possiblement dans un endroit couvert, sur une surface adaptée et plane. Suivre les indications reportées dans le paragraphe *« Mise au repos »* de ce Manuel.

4.5 Dispositifs de sécurité

L'**Épareuse** est doté de dispositifs de sécurité pour le bon fonctionnement desquels dépend la sécurité de l'opérateur.



AVERTISSEMENT

Les dispositifs de sécurité ne doivent pas être manipulés ou exclus. Ils doivent toujours être maintenus en parfait état de fonctionnement.

Dispositifs installés :

- Une **protection fixe - carter - protection cardan** couvre les deux croisillons et empêche l'introduction accidentelle des mains dans la zone de rotation de l'arbre cardan.
- Une **protection fixe - carter - protection courroies** couvre les deux courroies et empêche l'introduction accidentelle des mains dans la zone de transmission latérale.
- Deux **protections de sécurité** composées de deux barrières en caoutchouc et positionnées dans la partie inférieure de la machine, permettent d'éviter la projection de terre et/ou de fragments de végétation à l'extérieur.
- Les **pictogrammes de signalisation du risque** résiduel fournissent essentiellement l'indication d'un danger existant, d'une interdiction ou des consignes à respecter pour la sécurité de l'opérateur et pour le bon fonctionnement et l'intégrité de la **Épareuse**.

5. ENTRETIEN

Ci-après sont listées les opérations d'entretien courant. Les opérations d'entretien supplémentaire (réparation de parties ou d'organes) peuvent être effectuées par du personnel spécialisé et autorisé par le constructeur.



AVERTISSEMENT

Les délais d'intervention listés sont fournis à titre de renseignement et se réfèrent aux conditions normales d'utilisation. En effet, les conditions pourraient varier suivant le type de service, l'environnement et la fréquence d'utilisation. En cas de conditions plus difficiles les opérations d'entretien doivent être augmentées de manière appropriée.



AVERTISSEMENT

Avant toute intervention d'entretien, il est impératif de s'assurer que l'arbre cardan de branchement du multiplicateur de la Épareuse soit débranché de la prise de force (PTO) du tracteur agricole.



AVERTISSEMENT

Après chaque opération d'entretien qui a demandé l'élimination de certains dispositifs de sécurité, il est obligatoire de remonter ces dispositifs avant de reprendre le travail.

Il est conseillé de toujours utiliser une huile étant de même type et dont la qualité est équivalente à celle utilisée précédemment, lorsqu'on remet à niveau ou bien lorsqu'on change l'huile. Les points de graissage doivent être nettoyés minutieusement, avant d'effectuer la lubrification, pour éviter que de la boue, de la poussière ou des corps étrangers ne se mélangent avec le lubrifiant en question.

- Chaque opération de réparation et/ou d'entretien **doit obligatoirement** être effectuée par un opérateur ayant des caractéristiques physiques et des capacités intellectuelles appropriées.
- **Il est obligatoire** de vérifier que durant les opérations d'entretien ou de réparation les personnes non autorisées se tiennent loin du **Épareuse**.
- **Il est interdit** de désactiver les dispositifs de protection et de sécurité. Lorsque la désactivation de ces dispositifs est nécessaire pour effectuer des interventions d'entretien extraordinaire, l'opération doit être effectuée exclusivement par un personnel expérimenté et responsable, qui doit pourvoir impérativement à la fin de l'intervention à rétablir le positionnement et la fonctionnalité de tous les dispositifs désactivés auparavant pour garantir la sécurité des opérateurs et éviter tout dommage à la **Épareuse**.
- **Il est obligatoire**, avant d'effectuer toute opération d'entretien ou de réglage mécanique, d'éteindre le moteur thermique du tracteur agricole auquel l'**Épareuse** est accouplé et débran-

chez l'arbre de transmission à cardan.

- **Nous vous recommandons** d'effectuer toutes les opérations d'entretien non décrites dans le présent manuel relèvent des centres d'assistance autorisés.
- Il est obligatoire, avant de redémarrer la **Épareuse**, après toute opération de lubrification et/ou d'entretien, d'attendre l'autorisation du technicien d'entretien mécanique, lequel soit s'assurer que:
  - les opérations aient été complétées ;
  - l'équipement fonctionne correctement ;
  - les dispositifs de sécurité soient positionnés correctement et en parfait état de fonctionnement;
  - d'autres opérations sur la **Épareuse** ne soient pas en cours.

5.1 Entretien périodique

Afin de garantir le bon fonctionnement du **Épareuse** ainsi qu'une plus grande sécurité pour l'opérateur, il est nécessaire d'intervenir périodiquement avec des contrôles et des opérations d'entretien qui ne sont pas listés dans le tableau indiqué ci-après.

	Lors du premier usage	8 premières heures de travail	Toutes les 8 heures de travail	Toutes les 50 heures de travail	Toutes les 400 heures de travail
Contrôle général	■	■			
Serrage des vis et des boulons	■	■	■		
Vérification de l'usure des couteaux, des fléaux et de leurs vis de fixation	■		■	■	
Graissage des croisillons et de l'arbre de transmission	■	■		■	
Graissage des points de rotation	■		■		
Vérification du niveau d'huile, boîte du multiplicateur	■			■	
Vidange complète de l'huile du multiplicateur	■				■
Vérification de la tension de la courroie de transmission	■		■		



AVERTISSEMENT

Au cas où un de ses composant serait usé ou en mauvais état, il faudra faire vérifier la machine par un concessionnaire autorisé.





AVERTISSEMENT

Remplacer les tuyaux hydrauliques chaque fois qu'ils sont endommagés et en tout cas au plus tard après 6 ans. Récupérer l'huile hydraulique de manière appropriée et ne pas la déverser dans l'environnement puisque, selon les normes en vigueur, elle est classifiée comme déchet dangereux et doit pour autant être donnée aux centres de collecte autorisés. S'adresser au Centre de collecte des huiles usagées le plus proche.

5.1.1 Entretien du les fléaux ou les couteaux



ATTENTION

L'entreprise Zanon ne peut être tenue pour responsable des dommages causés par les vibrations générées par des rouleaux tranchant sur lesquels ont été remplacés les masses ou les couteaux, mais qui n'auraient pas été par la suite équilibrés. D'éventuelles demandes de remplacement en garantie ou de remboursements en cas de dommages causés par le dysfonctionnement des rouleaux ne seront pas approuvés.

L'**Épareuse** est équipée de couteaux et de fléaux appropriés pour le travail sur des terrains à la conformation normale. **Il est obligatoire** vérifier quotidiennement leur usure et leur intégrité. Si pendant le travail ils devaient se plier ou se casser accidentellement, les remplacer immédiatement. **Le remplacement d'une seule masse ou couteau est généralement déconseillée.** Il peut être effectué uniquement lorsque tous les autres outils sont en excellent état et dans tous les cas pour ne pas compromettre le bon fonctionnement du rotor, **il est obligatoire** de remplacer l'outil opposé de façon à ne pas créer un déséquilibre entre les masses. **Il est conseillé**, pour garantir un fonctionnement optimal, de toujours remplacer tous les outils et pas seulement ceux endommagés. Dans tous les cas, en fin de remplacement, il faut effectuer un équilibrage électronique du rouleau pour garantir que la machine n'est pas soumise à d'éventuelles vibrations qui pourraient causer de graves dommages.

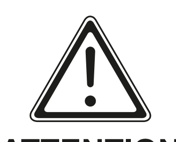
Pour le remplacement des couteaux ou fléaux usés ou cassés :
- positionner l'épareuse et le tracteur sur un terrain plan ;
- soulever l'épareuse avec le releveur à la plus grande hauteur possible ;
- positionner sous la **Épareuse**, des chevalets de soutien adaptés des deux cotés de sorte que la machine soit parfaitement stable;
- arrêter le tracteur et mettre le frein à main;
- se munir des clés appropriées pour remplacer les couteaux ou les fléaux : serrer fortementles vis de fixation;
- avant l'installation, procéder au pesage de chaque bloc de masses ou couteaux, car des différences de poids entre ces éléments sont inévitables;
- sélectionner les couples de masses et couteaux ayant le même poids et les monter sur le rotor en positions diamétralement opposés.

La qualité, l'intégrité de l'**Épareuse** ainsi que sa sécurité dépendent du soin que l'on prendra des couteaux et des fléaux, qui devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés. L'usure normale est dépassée et accentuée lorsqu'on opère sur des terrains sableux ou si la **Épareuse** est positionnée trop vers le bas, c'est pourquoi les chocs contre d'éventuels obstacles sont plus fréquents et peuvent produire des distorsions ou des fissures sur les masses ou sur les couteaux.
L'endommagement des outils réduit inévitablement la qualité du travail et comporte l'augmentation des vibrations, des endommagements possibles à la **Épareuse**, ainsi que la rupture partielle ou totale des masses ou des couteaux entraînant une projection dangereuses de fragments métalliques à grande vitesse dans la zone où la machine opère.
Il est obligatoire de vérifier, lors des opérations de remplacement des masses ou des couteaux, que l'orifice du logement du goujon de l'outil ne soit pas ovalisé et que sa dimension ne dépasse pas de plus de **2 mm** le diamètre original.

Pour les couteaux et les fléaux usés (voir **Fig. 11**):
- la longueur du couteau et du fléau ne doit pas être inférieure à la taille indiquée sur la figure.
- Les axes peuvent être fixés par des écrous, qui seront changés toutes les fois que l'on remplace un couteau ou un fléau. **Le couple de serrage est de 250 Nm**.

Remplacer les vis spéciales pour la fixation des masses et couteaux si elles sont visiblement abîmées, pliées ou ovalisées à la limite (voir **Fig. 11**).

A la fin des opérations, enlever les tréteaux de support, mettre le tracteur en marche, abaisser l'**Épareuse** et éteindre le tracteur.



ATTENTION
Utiliser uniquement des pièces d'origine.

Fig. 11

5.1.2 Entretien des courroies

La transmission de la force motrice au rotor est réalisée par des courroies avec mise en tension réglable. Périodiquement, ou en cas de mauvais fonctionnement ou de glissement des courroies, vérifier la tension des courroies de transmission depuis la fente et les remplacer si nécessaire.

En référence à la **figure 12**, les opérations à effectuer sont les suivantes :
- Enlever les écrous qui fixent le carter (**L**) de protection ;
- Déserrer le contre-écrou (**M**) ;
- Dévisser la vis (**N**) pour régler la tension des courroies.

Maintenant :
- Remonter le carter précédemment enlevé.

Au fur et à mesure que les courroies fonctionnent elles subissent un allongement : lorsqu'il faut remplacer une courroie usée ou cassés, afin de garantir une distribution correcte des forces **il est nécessaire** de remplacer le groupe des courroies tout entier.

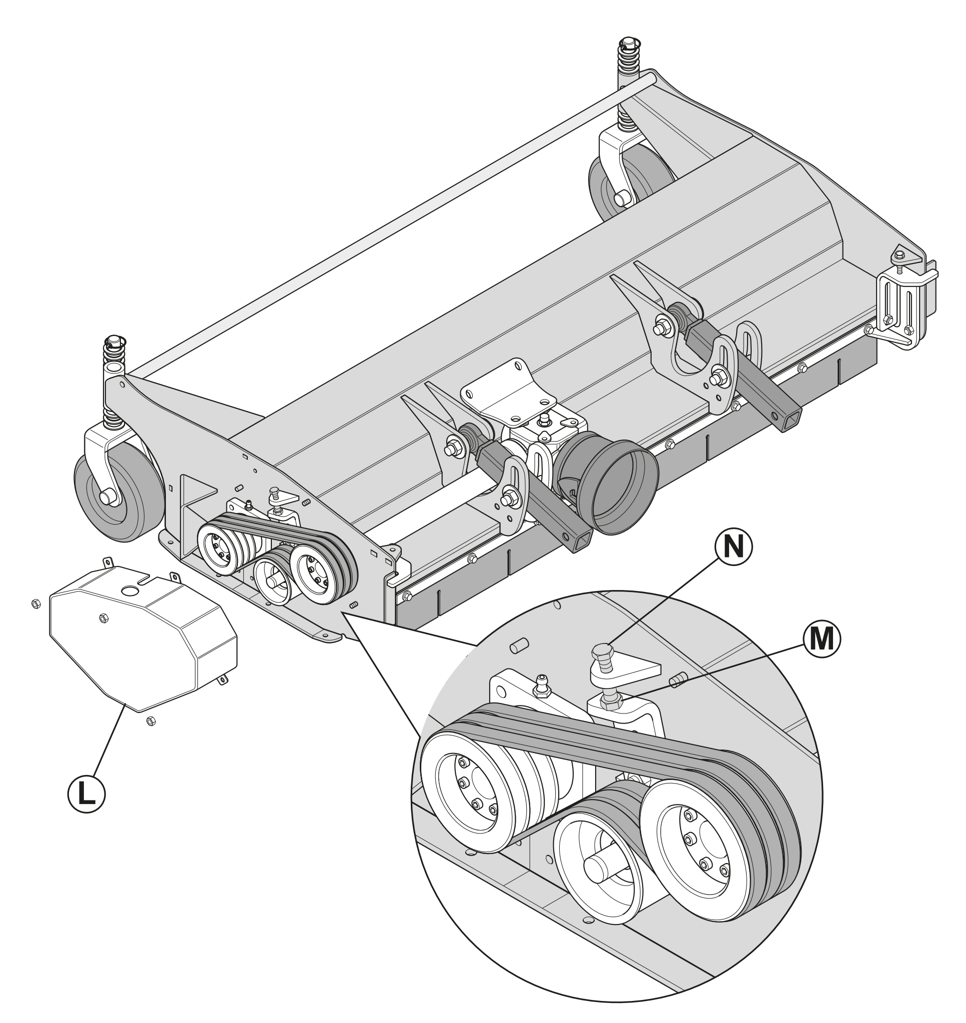


Fig. 12

5.2 Nettoyage du Épareuse



DANGER

Cette opération est très dangereuse ; il est donc demandé de suivre les indications fournies ci-après.

- Porter des gants de protection et éteindre le moteur thermique du tracteur agricole ; ensuite désaccoupler l'arbre à cardan ;
- Lorsque l'on doit effectuer le nettoyage de la machine à la fin du travail, avant de l'arrêter définitivement, la laisser allumée pendant 20-30 secondes environ de façon à ce que les résidus de matériel soient expulsés ;
- Nettoyer l'intérieur du **Épareuse** avec un jet d'air et des chiffons.
- Éliminer tout résidu de matériel ou de poussière éventuellement présent sur la surface extérieure de la machine.



AVERTISSEMENT

Il est absolument interdit de nettoyer le Broyeur Bio avec de l'eau ou d'autres substances liquides.



5.3 Lubrifiants

En référence à la **Fig. 13**, les lubrifiants à employer pour les différentes pièces de la machine sont les suivants:

- Pour la boîte de transmission (**1**), huile conseillée : **SHELL SPIRAX S2 A 80W-90** oou équivalent, répondant aux spécifications API - GL5/MIL-L-2105C. La quantité d'huile est de **0,5 l**. Ne pas dépasser la quantité prescrite;
- Pour tous les points de graissage (**2**) et (**3**) graisse conseillée : **GRAISSE SHELL RETINAX WB 2** ou équivalent.

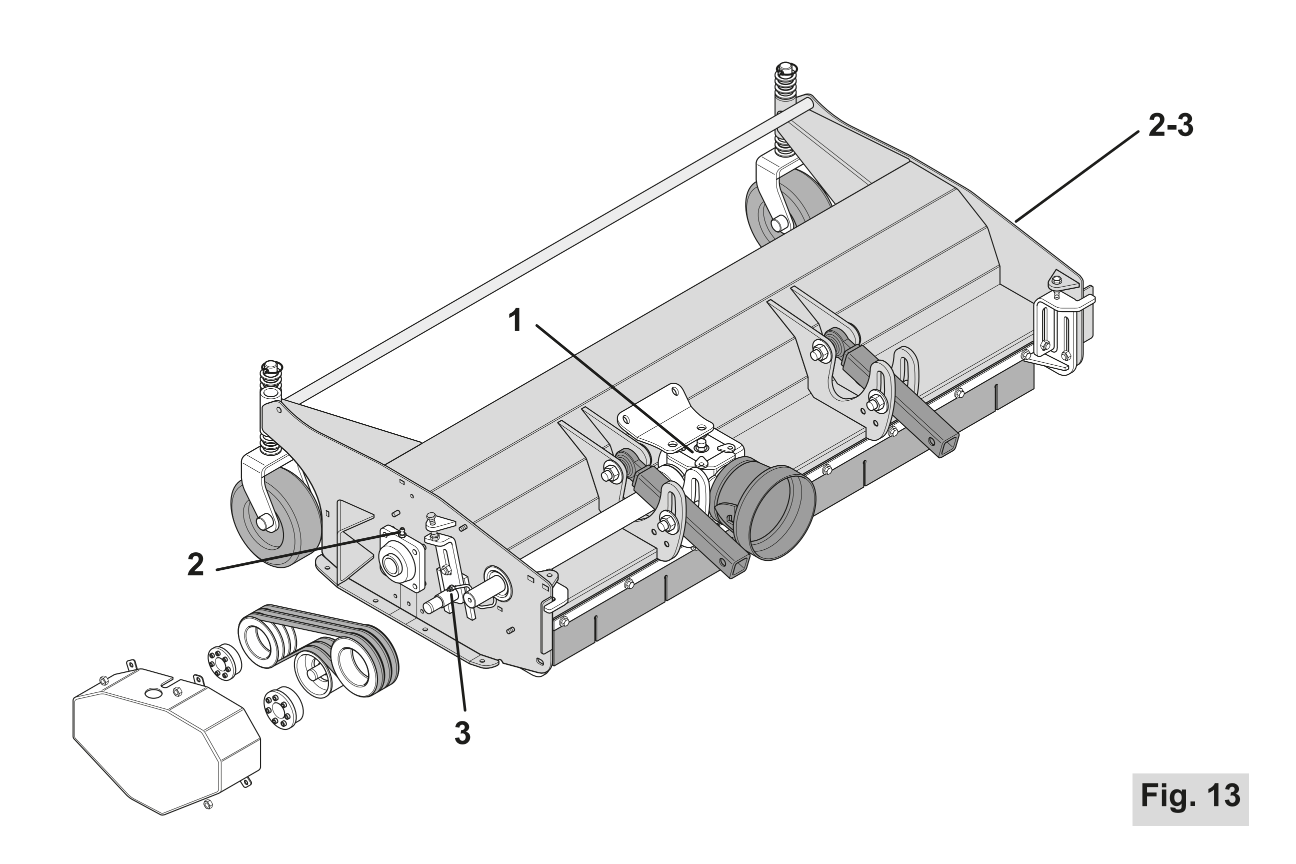


Fig. 13



6. RECHERCHE DES ANOMALIES

En cas de dysfonctionnement de la **Épareuse**, rechercher les causes et la solution des problèmes dans le tableau suivant :

PROBLÈME	CAUSE	REMÈDE
Broyage excessif du produit à tailler	Épareuse trop basse	Soulever légèrement l'épareuse du terrain et régler sa hauteur
	Vitesse d'avancement trop lente	Augmenter la vitesse d'avancement
Faible broyage du produit à tailler	Épareuse trop haute	Abaisser légèrement l'épareuse du terrain et régler la hauteur
	Vitesse d'avancement trop élevée	Diminuer la vitesse d'avancement
	Terrain trop mouillé ou boueux	Attendre le séchage du terrain
Rotor engorgé	Terrain trop mouillé ou boueux	Attendre le séchage du terrain
	Épareuse trop basse	Soulever l'épareuse du terrain
	Vitesse d'avancement trop élevée	Réduire la vitesse d'avancement
Baisse de vitesse du rotor	Surchauffe des courroies	Régler la tension des courroies
L'épareuse rebondit sur le terrain ou vibre	Corps étrangers coincés entre les couteaux	Nettoyer le rotor et les outils
	Les Outils ne sont pas montés correctement, ils n'ont pas une disposition hélicoïdale ou le bord pénètre dans le terrain	Contrôler et éventuellement réinstaller les outils
	Outils usés ou cassés	Remplacer les outils
	Déformation du rotor due à des corps étrangers qui ont touché la partie centrale	Remplacer le rotor. S'adresser au Service Après-Vente de la société ZANON
Grippage des roulements du support du rouleau	Absence d'huile de lubrification	Vérifier le niveau d'huile
	La machine ne se déplace pas latéralement	Vérifier le niveau d'huile et les conditions du vérin (en option)
	La machine n'effectue pas le mouvement de rotation	Vérifier le niveau d'huile et les conditions du vérin (en option)



NOTE

7. PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange doivent être commandées auprès des concessionnaires locaux de **ZANON**.

Lors de la commande d’une pièce de rechange, fournir avant tout les données relatives à la machine qui sont indiquées sur la plaque d’identification de la machine, à savoir :

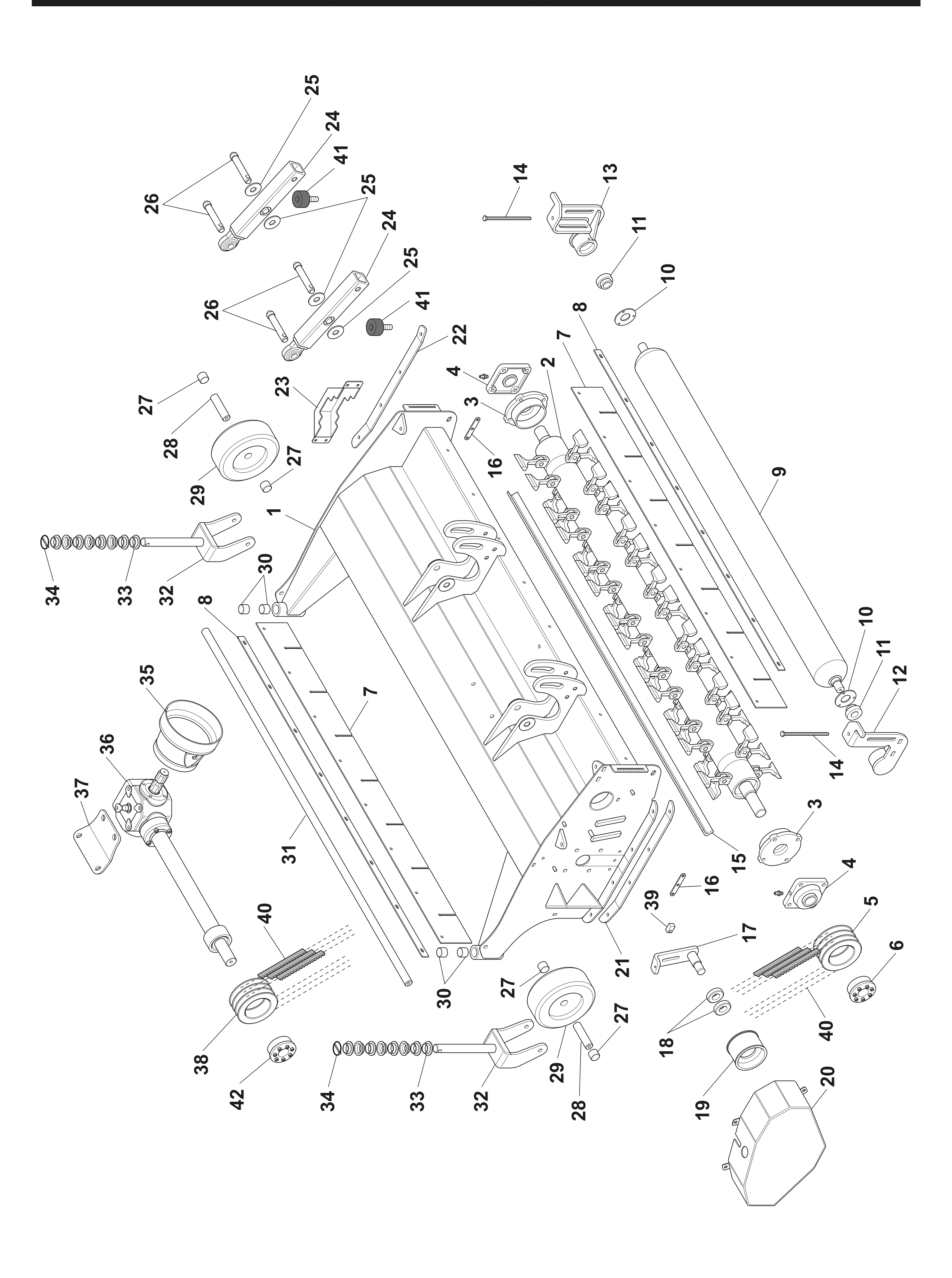
- Type de machine.
- Modèle de la machine.
- Numéro de série de la machine.
- Année de construction.

Spécifier en outre les données concernant la pièce demandée qui sont indiquées dans le tableau des pièces de rechange, à savoir :

- Code de la pièce.
- Description de la pièce.
- Quantité demandée.

Enfin, spécifier le moyen préféré pour l’expédition de la marchandise.

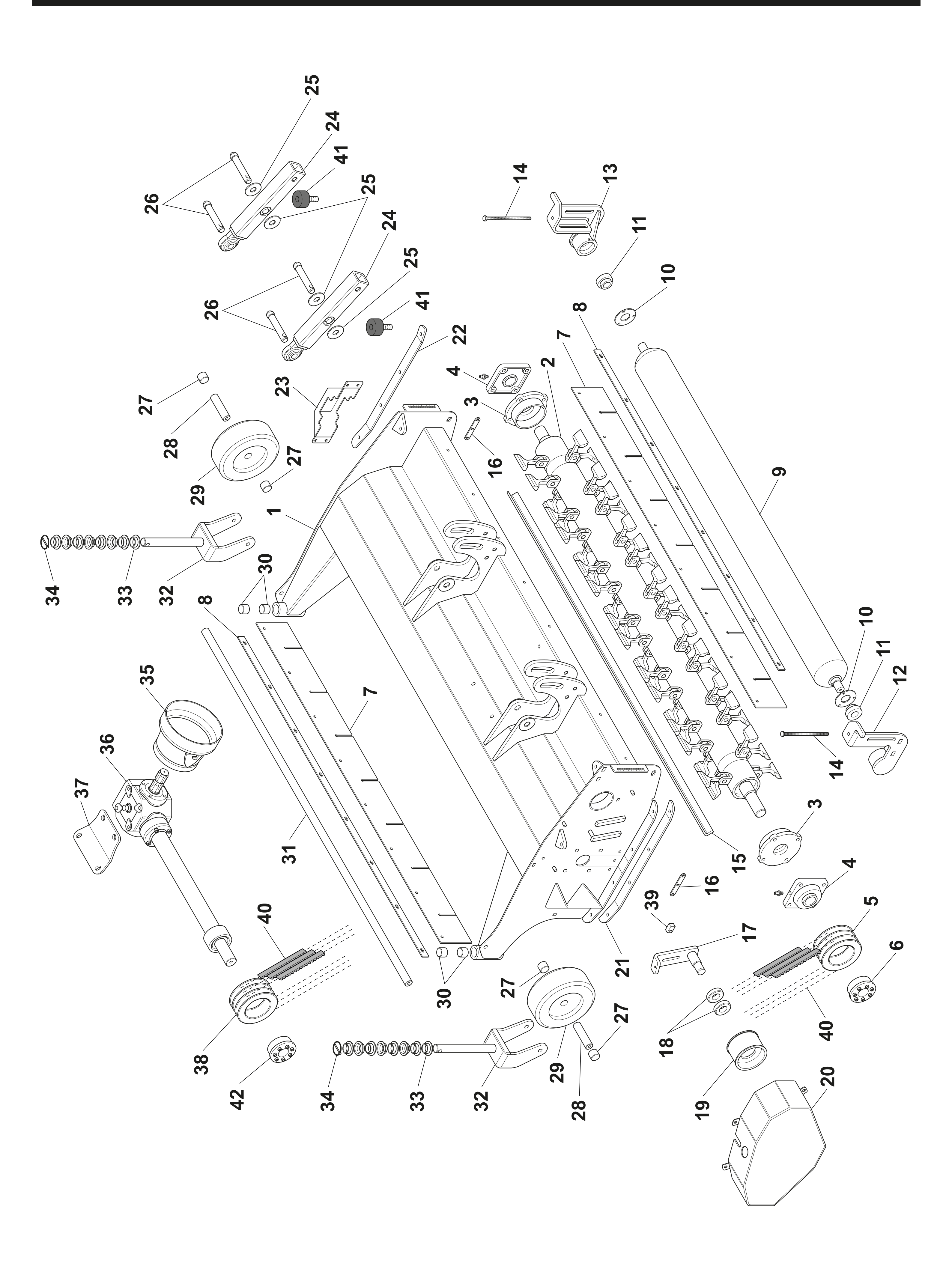
TRINCIA RYDER PER JOHN DEERE



TRINCIA RYDER PER JOHN DEERE

Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
1	3231657	1	TELAIO RYDER 1400 (JOHN DEERE)	
	3231648	1	TELAIO RYDER 1600 (JOHN DEERE)	
2	2050424	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1400	
	2050425	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1400	
	2050409	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1600	
	2050410	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1600	
3	3231650	2	FLANGIA PROTEZIONE RULLO	
4	5364015	2	CUSCINETTO UCF 207	
5	5353060	1	PULEGGIA VIBIK SPB ø112 G3	
6	5356028	1	CALETTATORE RCK71 ø35x60	
7	5400383	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1400	
	5400369	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1600	
8	5228927	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1400	
	5228871	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1600	
9	3231656	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1400	
	3231641	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1600	
10	5228874	2	COPERCHIO CUSCINETTO RULLO OZIOSO	
11	5360089	2	CUSCINETTO TIPO RU ø25	
12	3231645	1	SUPPORTO CUSCINETTO SX	
13	3231644	1	SUPPORTO CUSCINETTO DX	
14	3231639	2	VITE TIRAGGIO	
15	5228926	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1400	
	5228872	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1600	
16	5227390	2	ATTACCO PROTEZIONE	
17	3231649	1	COMPOSTO TENDICINGHIA	
18	5360002	2	CUSCINETTO 6205 2RS 25x52x15	
19	5220958	1	RULLO TENDICINGHIA	
20	5228912	1	CARTER TRINCIA RYDER	
21	5228876	1	RINFORZO SLITTA SX	
22	5228875	1	RINFORZO SLITTA DX	
23	5228873	1	PROTEZIONE CUSCINETTO	
24	3231643	2	ASSIEME BRACCIO	
25	4228898	4	RONDELLA RINFORZO ATTACCO	
26	5215073	4	PERNO 3° PUNTO S/CATENA Art. 3806	
27	5220957	4	DISTANZIALE RUOTA	
28	5215528	2	PERNO RUOTA	
29	5411032	2	RUOTA 2,10x6” 208x80	
30	5400368	4	BOCCOLA IN NYLON	
31	5215542	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1400	
	5215529	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1600	
32	3231640	2	SUPPORTO RUOTA	
33	5220012	16	DISTANZIALE REGOLAZIONE ALTEZZA RUOTA	

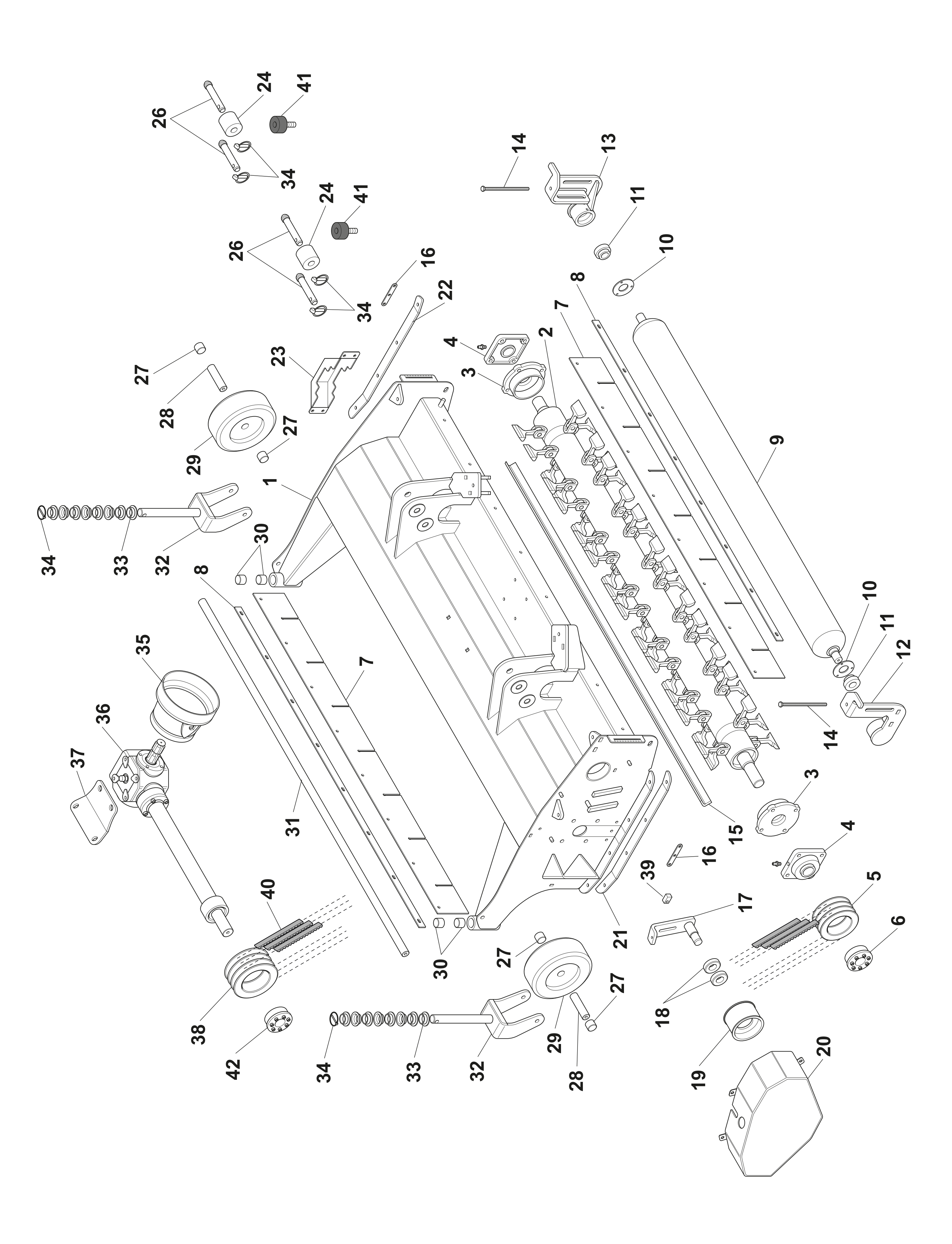
TRINCIA RYDER PER JOHN DEERE



TRINCIA RYDER PER JOHN DEERE

Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
34	5341008	2	COPIGLIA A SCATTO D.10 Art. 10522	
35	5400027	1	CUFFIA PROTEZIONE CARDANO Art. 35/101	
36	- - -	1	SCATOLA INGRANAGGI 1400 (JOHN DEERE)	
	2020104	1	SCATOLA INGRANAGGI 1600 (JOHN DEERE)	
37	5228870	1	RINFORZO SCATOLA INGRANAGGI	
38	5353061	1	PULEGGIA VIBIK SPB ø150 G3	
39	5210298	1	BLOCCCHETTO INGRASSATORE	
40	5354080	3	CINGHIA BX37	
41	5402013	2	ANTIVIBRANTE PF ø50 H30 M10	
42	5356007	1	CALETTATORE VIBLOCK 156 ø35x80	

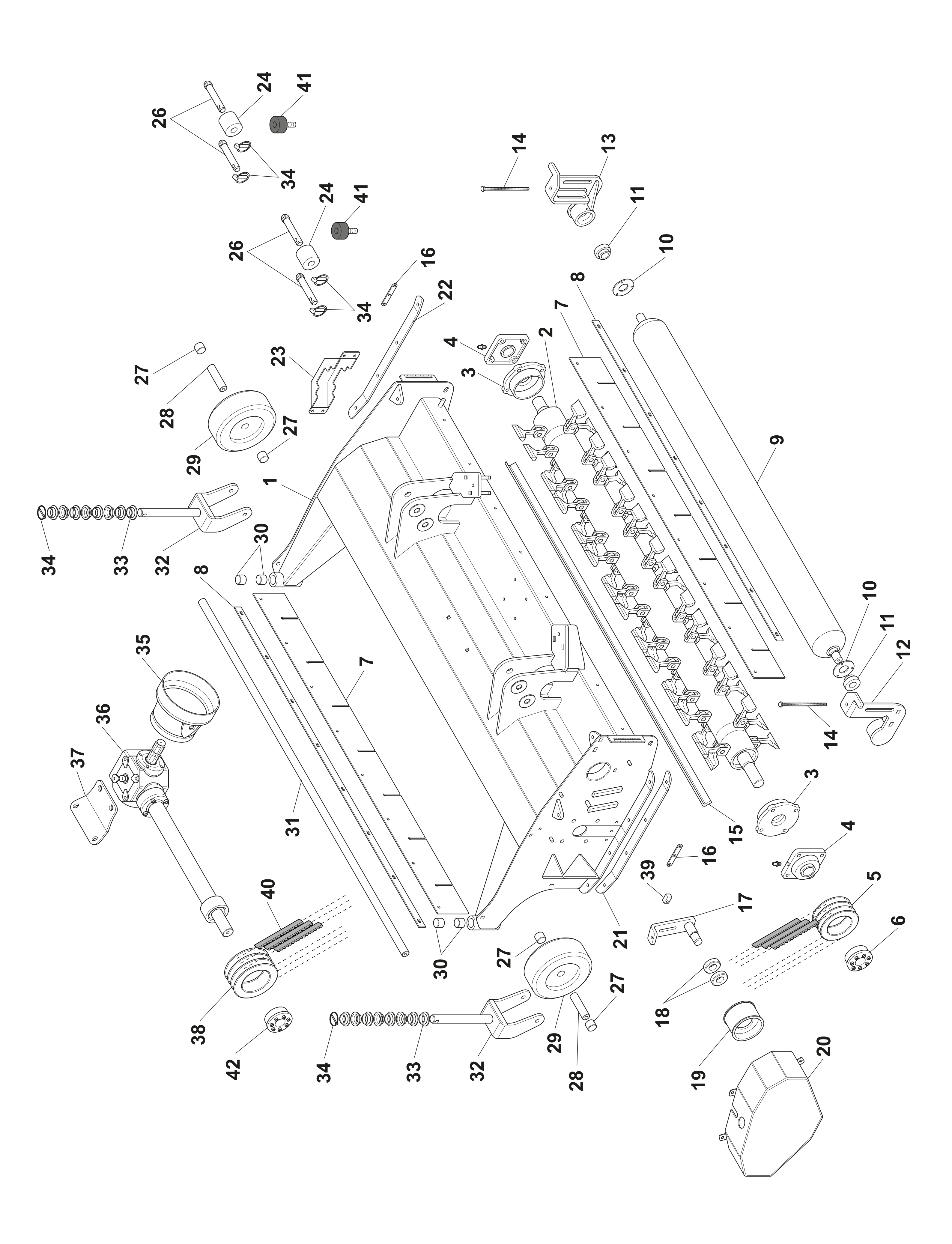
TRINCIA RYDER PER KUBOTA



TRINCIA RYDER PER KUBOTA

Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
1	3231655	1	TELAIO RYDER 1400 (KUBOTA)	
	3231646	1	TELAIO RYDER 1600 (KUBOTA)	
2	2050424	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1400	
	2050425	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1400	
	2050409	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1600	
	2050410	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1600	
3	3231650	2	FLANGIA PROTEZIONE RULLO	
4	5364015	2	CUSCINETTO UCF 207	
5	5353016	1	PULEGGIA VIBIK SPB D.130/G3	
6	5356007	1	CALETTATORE VIBLOCK 156 D.35x80	
7	5400383	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1400	
	5400369	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1600	
8	5228927	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1400	
	5228871	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1600	
9	3231656	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1400	
	3231641	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1600	
10	5228874	2	COPERCHIO CUSCINETTO RULLO OZIOSO	
11	5360089	2	CUSCINETTO TIPO RU ø25	
12	3231645	1	SUPPORTO CUSCINETTO SX	
13	3231644	1	SUPPORTO CUSCINETTO DX	
14	3231639	2	VITE TIRAGGIO	
15	5228926	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1400	
	5228872	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1600	
16	5227390	2	ATTACCO PROTEZIONE	
17	3231649	1	COMPOSTO TENDICINGHIA	
18	5360002	2	CUSCINETTO 6205 2RS 25x52x15	
19	5220958	1	RULLO TENDICINGHIA	
20	5228912	1	CARTER TRINCIA RYDER	
21	5228876	1	RINFORZO SLITTA SX	
22	5228875	1	RINFORZO SLITTA DX	
23	5228873	1	PROTEZIONE CUSCINETTO	
24	5400370	2	FERMO SUPERIORE	
26	5215073	4	PERNO 3° PUNTO S/CATENA Art. 3806	
27	5220957	4	DISTANZIALE RUOTA	
28	5215528	2	PERNO RUOTA	
29	5411032	2	RUOTA 2,10x6” 208x80	
30	5400368	4	BOCCOLA IN NYLON	
31	5215542	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1400	
	5215529	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1600	
32	3231640	2	SUPPORTO RUOTA	
33	5220012	16	DISTANZIALE REGOLAZIONE ALTEZZA RUOTA	
34	5341008	6	COPIGLIA A SCATTO D.10 Art. 10522	

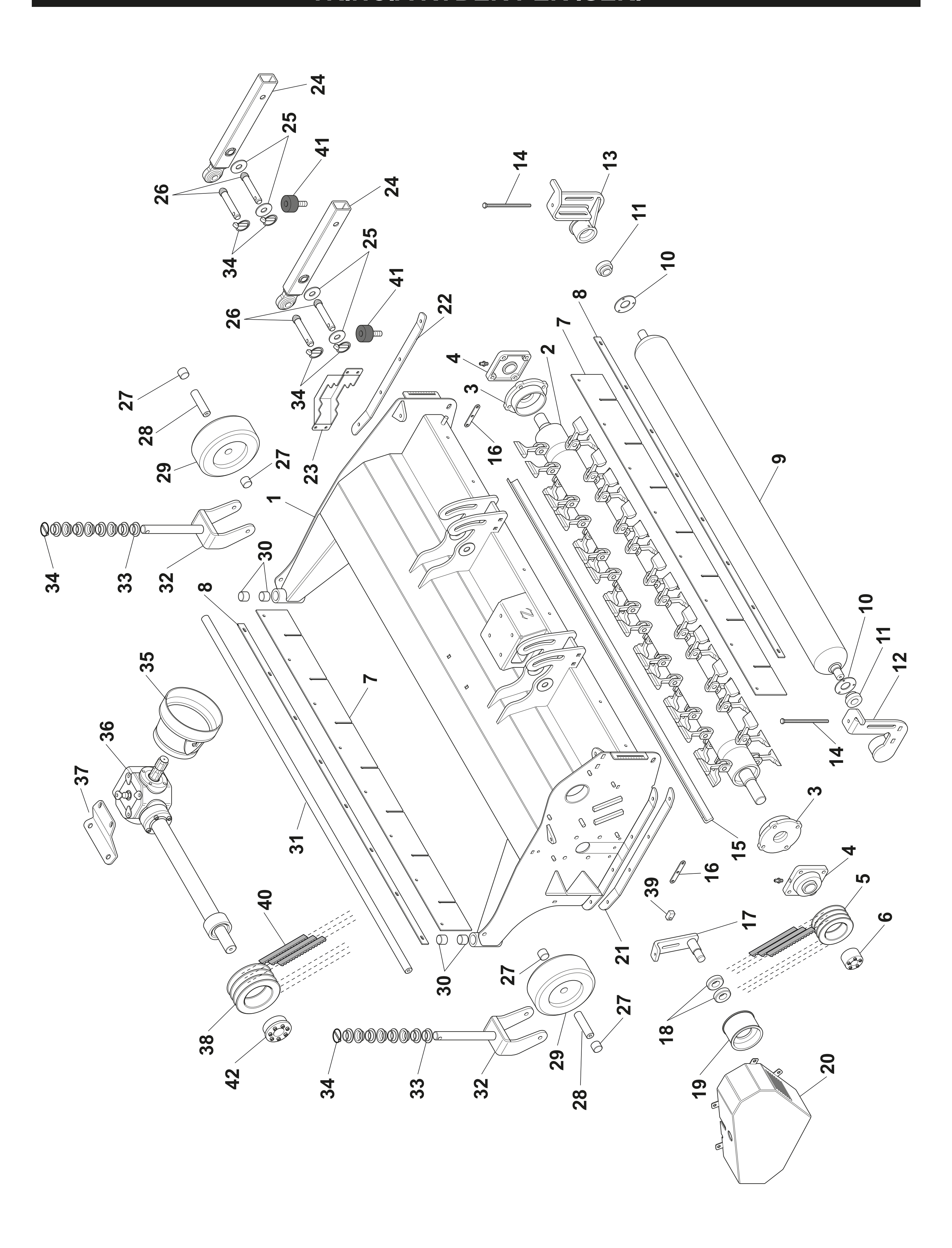
TRINCIA RYDER PER KUBOTA



TRINCIA RYDER PER KUBOTA

Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
35	5400027	1	CUFFIA PROTEZIONE CARDANO Art. 35/101	
36	- - -	1	SCATOLA INGRANAGGI 1400 (KUBOTA)	
	2020105	1	SCATOLA INGRANAGGI 1600 (KUBOTA)	
37	5228870	1	RINFORZO SCATOLA INGRANAGGI	
38	5353061	1	PULEGGIA VIBIK SPB ø150 G3	
39	5210298	1	BLOCCCHETTO INGRASSATORE	
40	5354017	3	CINGHIA BX38	
41	5402013	2	ANTIVIBRANTE PF ø50 H30 M10	
42	5356007	1	CALETTATORE VIBLOCK 156 ø35x80	

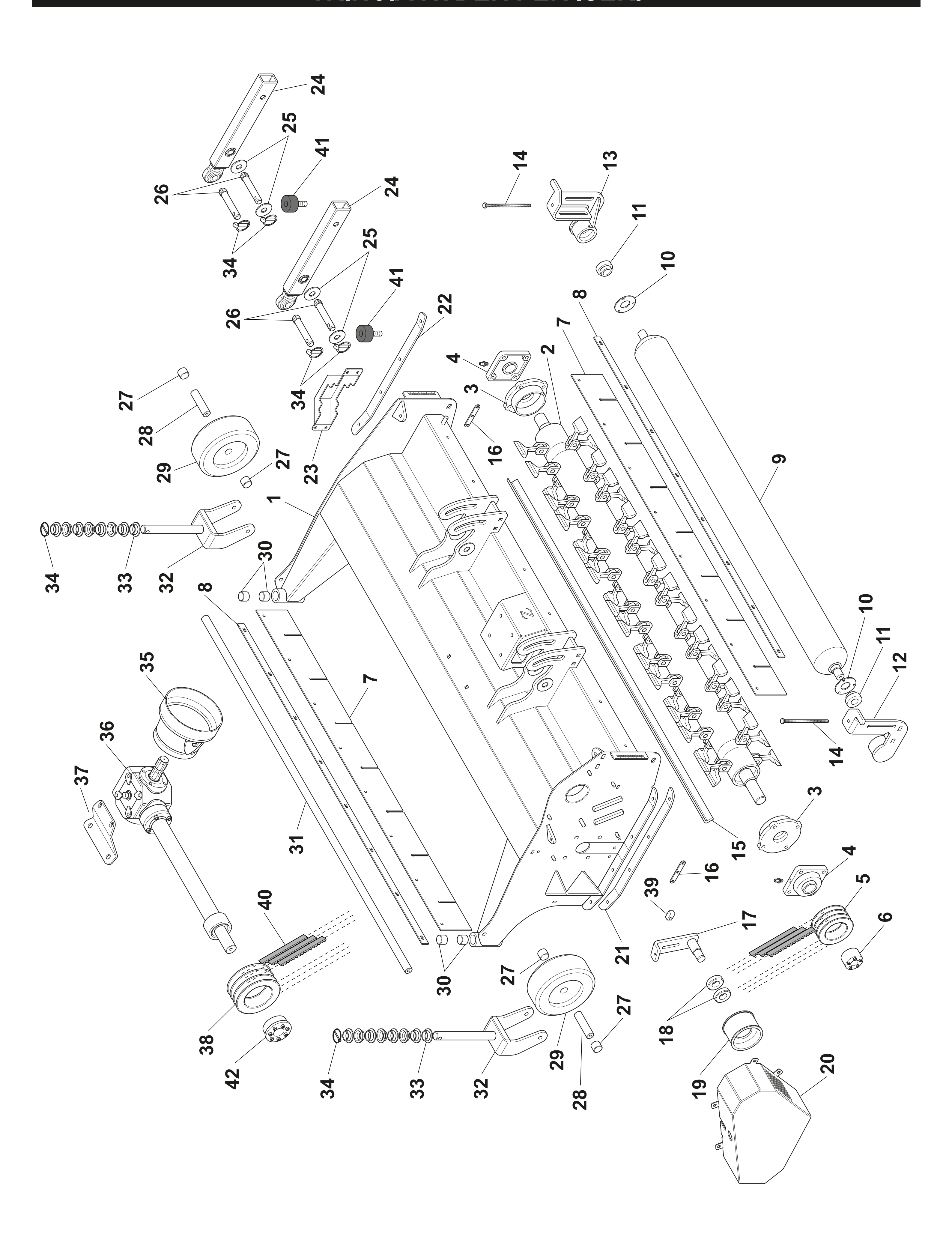
TRINCIA RYDER PER ISEKI



TRINCIA RYDER PER ISEKI

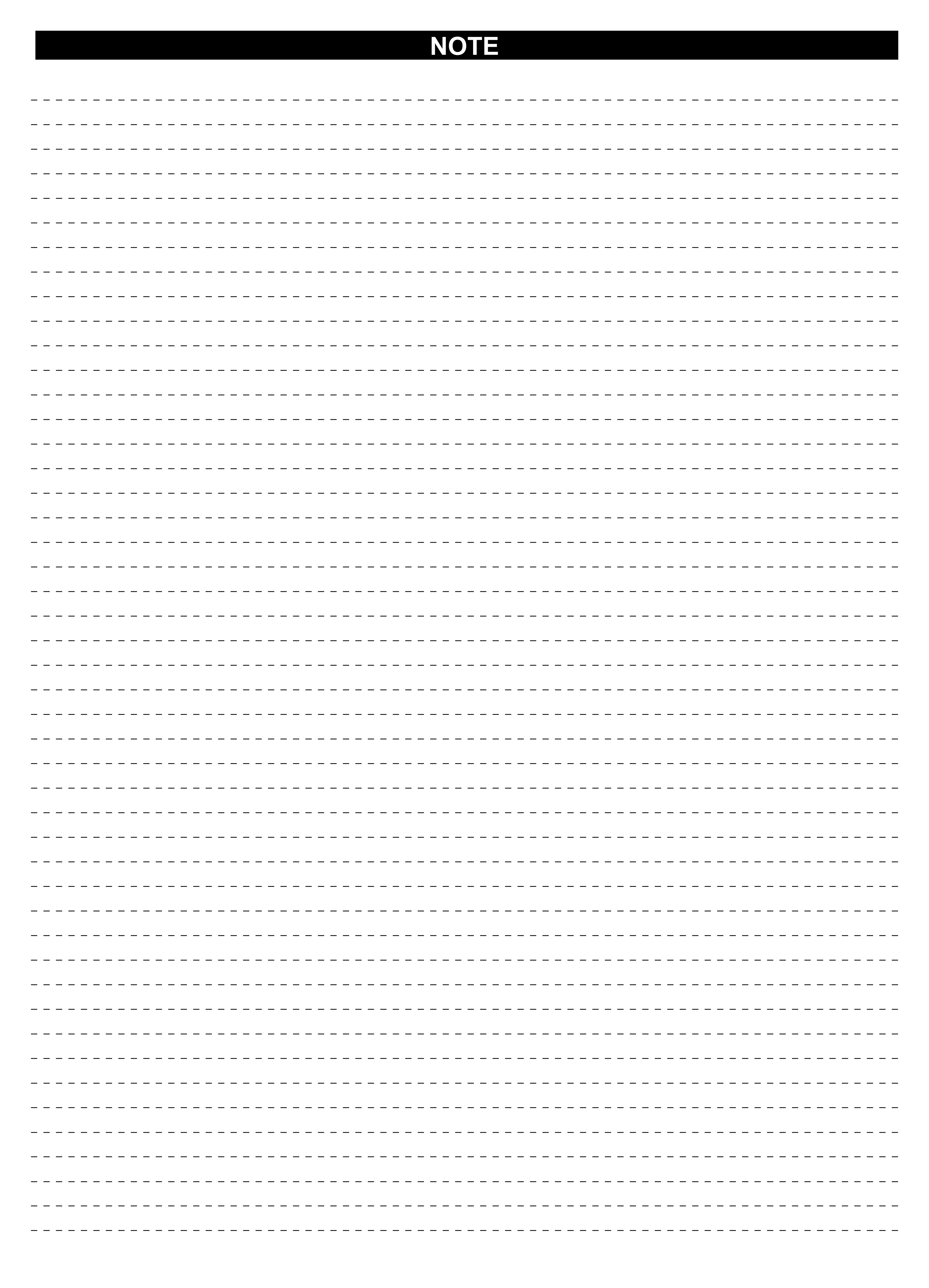
Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
1	3231654	1	TELAIO RYDER 1400 (ISEKI)	
	3231647	1	TELAIO RYDER 1600 (ISEKI)	
2	2050424	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1400	
	2050425	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1400	
	2050409	1	ROTORE COMPLETO DI MAZZE RYDER 1600	
	2050410	1	ROTORE COMPLETO DI COLTELLI RYDER 1600	
3	3231650	2	FLANGIA PROTEZIONE RULLO	
4	5364015	2	CUSCINETTO UCF 207	
5	5353060	1	PULEGGIA VIBIK SPB ø112 G3	
6	5356028	1	CALETTATORE RCK71 ø35x60	
7	5400383	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1400	
	5400369	2	PROTEZIONE IN GOMMA RYDER 1600	
8	5228927	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1400	
	5228871	2	RIGA FISSAGGIO GOMMA RYDER 1600	
9	3231656	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1400	
	3231641	1	RULLO LIVELLATORE RYDER 1600	
10	5228874	2	COPERCHIO CUSCINETTO RULLO OZIOSO	
11	5360089	2	CUSCINETTO TIPO RU ø25	
12	3231645	1	SUPPORTO CUSCINETTO SX	
13	3231644	1	SUPPORTO CUSCINETTO DX	
14	3231639	2	VITE TIRAGGIO	
15	5228926	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1400	
	5228872	1	ROMPITORE TRINCIA RYDER 1600	
16	5227390	2	ATTACCO PROTEZIONE	
17	3231649	1	COMPOSTO TENDICINGHIA	
18	5360002	2	CUSCINETTO 6205 2RS 25x52x15	
19	5220958	1	RULLO TENDICINGHIA	
20	5228911	1	CARTER TRINCIA RYDER (ISEKI)	
21	5228876	1	RINFORZO SLITTA SX	
22	5228875	1	RINFORZO SLITTA DX	
23	5228873	1	PROTEZIONE CUSCINETTO	
24	3231642	2	ASSIEME BRACCIO (ISEKI)	
25	4228898	4	RONDELLA RINFORZO ATTACCO	
26	5215073	4	PERNO 3° PUNTO S/CATENA Art. 3806	
27	5220957	4	DISTANZIALE RUOTA	
28	5215528	2	PERNO RUOTA	
29	5411032	2	RUOTA 2,10x6” 208x80	
30	5400368	4	BOCCOLA IN NYLON	
31	5215542	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1400	
	5215529	1	RINFORZO RUOTE RYDER 1600	
32	3231640	2	SUPPORTO RUOTA	
33	5220012	16	DISTANZIALE REGOLAZIONE ALTEZZA RUOTA	

TRINCIA RYDER PER ISEKI



TRINCIA RYDER PER ISEKI

Pos.	Codice	Q.tà	Descrizione	
34	5341008	2	COPIGLIA A SCATTO D.10 Art. 10522	
35	5400027	1	CUFFIA PROTEZIONE CARDANO Art. 35/101	
36	2020104	1	SCATOLA INGRANAGGI 1400 (ISEKI)	
	2020113	1	SCATOLA INGRANAGGI 1600 (ISEKI)	
37	5228901	1	RINFORZO SCATOLA INGRANAGGI (ISEKI)	
38	5353061	1	PULEGGIA VIBIK SPB ø150 G3	
39	5210298	1	BLOCCCHETTO INGRASSATORE	
40	5354080	3	CINGHIA BX37	
41	5402013	2	ANTIVIBRANTE PF ø50 H30 M10	
42	5356007	1	CALETTATORE VIBLOCK 156 ø35x80	


NOTE





ZANON s.r.l - Via Madonnetta, 30
35011 Campodarsego (PD) Italy
Tel. ++39 049 9200433 / Fax ++39 049 9200171
e-mail: info@zanon.it
www.zanon.it



Release 00-04/15

Cod. 6.473.089